







**RÔLE ET  
IMPACT DES  
INSTITUTIONS**

**SITUATIONS DES  
GAYS ET DES  
LESBIENNES  
DANS CERTAINS**



**QUELS ACTEURS POUR  
LES DROITS DES LGBT  
ET CONTRE LES  
DISCRIMINATIONS ?**



# SOMMAIRE - SOMMAIRE - SOMMAIRE

---

## EN OUVERTURE

---

Sylvie ANDRIEUX .....	P. 1/2
Robert BRET .....	P. 3/5

---

## RÔLE ET IMPACT DES INSTITUTIONS EUROPEENNES

---

Robert SIMON .....	P. 8/9
Joke SWIEBEL .....	P. 10/12
Robert WINTEMUTE .....	P. 13/14
Des questions .....	P. 15/17

---

## SITUATIONS DES GAYS ET DES LESBIENNES DANS CERTAINS PAYS

---

Danielle JULIEN .....	P. 23
Christine LOUDES .....	P. 23/25
Slawomir WOJDYLA .....	P. 25/26
Jasmina .....	P. 27/29
Des questions .....	P. 30/31

---

## **EXEMPLES DE POLITIQUES EUROPEENNES**

---

Line CHAMBERLAIN .....	P. 30
Robert SIMON .....	P. 31/33
Philip BORN .....	P. 34/35
Michel ALIAS .....	P. 36/38
Miguel VALE de ALMEIDA .....	P. 39/43
Des questions .....	P. 44/47

---

## **QUELS ACTEURS POUR LES DROITS DES LGBT ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?**

---

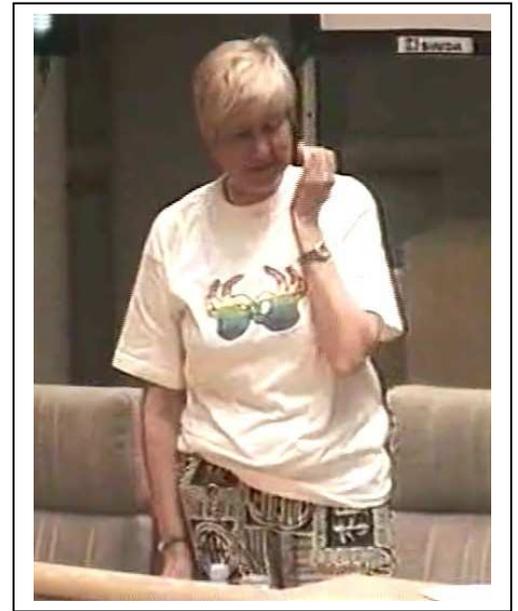
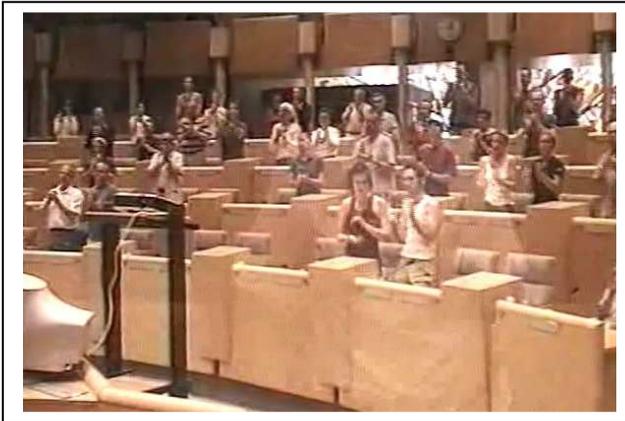
Yves de MATEIS .....	P. 50/52
Célia DUVAR .....	P. 52/53
Philippe COLOMB .....	P. 54/55
Malik SALEMKOUR .....	P. 55/57
Adnan ALI .....	P. 57/58
Peter DANKMEIJER .....	P. 59/60
Des questions .....	P. 61/63

---

## **POUR CONCLURE**

---

Marie-Arlette CARLOTTI .....	P. 67/70
Sergio CORONADO .....	P. 70/72
Des questions .....	P. 74/75
Marie-Arlette CARLOTTI .....	P. 76
Sergio CORONADO .....	P. 77



**SITUATIONS DES  
GAYS ET DES  
LESBIENNES  
DANS CERTAINS**



**RÔLE ET  
IMPACT DES  
INSTITUTIONS**

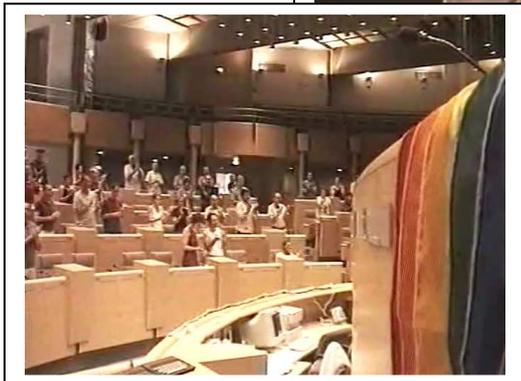


**EN**

**OUVERTURE**

**EN**

**OUVERTURE**



# QUESTIONS ET REFLEXION

**SYLVIE ANDRIEUX** : Votre dixième *Université d'Eté* marque, je crois, un moment fort de l'affirmation publique de l'action des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels pour leur reconnaissance, avec, à leur côté, tous ceux et celles épris de liberté.

Par son ouverture vers le grand public, et plus particulièrement en cette année 2004, vers les représentants de l'espace européen, cette *Université d'Eté* contribuera à faire prendre conscience à la société de sa responsabilité collective face à la situation qui a été faite aux personnes homosexuelles, hommes et femmes (depuis des générations), et de ses devoirs à leur égard. Voilà pourquoi je me félicite vivement de la tenue de cette *Université Euroméditerranéenne des Homosexualités*, au nom du Président du Conseil régional Michel Vauzelle, que j'ai le plaisir de représenter aujourd'hui, et aussi, bien sûr, en mon nom personnel.



---

## UN THEME IMPORTANT

---

Le colloque d'aujourd'hui sur le thème "L'Europe et la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie" revêt, me semble-t-il, une importance toute particulière. En effet, si la lutte contre l'homophobie est un sujet de débat dans la société française, elle trouve aussi un large écho dans l'ensemble des autres pays européens. En choisissant de porter ce débat au niveau communautaire, vous participez pleinement à la construction européenne qui est à l'ordre du jour sous des angles très divers.

La lutte contre l'homophobie est un sujet très actuel de débat dans la société française, comme en témoigne d'ailleurs le projet de loi contre les propos homophobes, le débat sur le mariage et l'homoparentalité, la création d'une haute autorité de lutte contre les discriminations. Ces débats sont aussi d'actualité dans de nombreux autres pays. Et il est donc particulièrement intéressant que votre colloque permette d'apporter des éclairages extérieurs sur ces très importantes questions.

Merci également d'avoir invité des acteurs de la lutte contre les autres discriminations. Notre région, et Marseille tout particulièrement, sont une terre d'immigration. Elle ne peut pas se désintéresser de ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée ou ailleurs, dans les Balkans, ou en Roumanie. Y compris dans le domaine qui est le votre et qui concerne la défense des droits de l'Homme dans notre société. La défense de ce droit essentiel qui est celui pour chacun et chacune de vivre sa vie selon ses choix personnels. C'est

pour moi, d'ailleurs, l'occasion de vous dire combien je souhaite qu'enfin, sur ces sujets de l'homosexualité des hommes et des femmes, notre société soit beaucoup plus ouverte encore. Je souhaite que notre société soit disponible au débat. Les homosexuels ont un grand besoin d'être enfin reconnus par nos sociétés occidentales qui les ont si longtemps réprimé ou non moins fortement encadré.

---

## ACCOMPAGNER LA REFLEXION

---

Soyons attentifs à leurs demandes à l'heure où ils réclament que l'homophobie soit sanctionnée. À l'heure où ils demandent l'ouverture de grands débats sur le mariage, sur l'homoparentalité, je ne crois pas que la réponse qui doit leur être donnée soit une réponse de fermeture. Je crois, au contraire, que nous devons accompagner la réflexion de toutes nos sociétés sur ces questions, qui sont des questions, peut-être, difficiles pour certains. Mais ces questions sont posées, que vous nous posez, sont des questions qui nous concernent tous. Partant de là, nous n'avons surtout pas à les trancher avant qu'un vrai débat ne s'ouvre et n'aille à son terme. Au travers de ces questions, c'est l'ensemble de la société qui est interpellée sur la liberté fondamentale de faire ses choix de vie, sur le droit au respect de la personne, au respect de chacun dans sa vie familiale et professionnelle. Tout femme, tout homme a un droit imprescriptible à l'épanouissement de sa personnalité. Ce droit dépasse les frontières et les clivages culturels et religieux.

---

## UN SIGNE D'OUVERTURE

---

Votre colloque est signe d'ouverture, il rassemble des experts éminents du droit européen, des parlementaires venant de quatorze pays différents, mais aussi des militants engagés dans la lutte contre les discriminations. Il prend en compte la diversité des expériences et des points de vue sur ces sujets. Son objectif est de démontrer l'importance du rôle des institutions européennes pour les droits des personnes homosexuelles en les aidant à utiliser les moyens juridiques et politiques mis à leur disposition, en renforçant la mobilisation des différents acteurs, en alimentant la réflexion et le débat politique sur cette liberté de vie.

Le programme de ce colloque montre que les valeurs qui sous entendent sont la liberté, l'égalité et la fraternité. C'est sous l'égide de ces valeurs que le débat doit se vivre. Les initiatives qui y participent doivent être soutenues par les institutions.

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous l'impulsion de sa majorité politique de gauche, a fait des idéaux de solidarité, de fraternité et de respect de l'autre le moteur de son action.

Nous avons beaucoup à faire ensemble, mais dans cette bataille votre initiative et vos propositions ont essentielles. C'est pourquoi vos réflexions, ainsi que la publication des Actes de cette *Université* que la région cofinance nous serons, je crois extrêmement utiles à tous.



Je vous souhaite donc plein de succès pour vos travaux qui, j'en suis persuadée, seront largement fructueux. Merci à vous.

# LUTTER CONTRE L'HOMOPHOBIE

**ROBERT BRET** : Permettez-moi de centrer mon propos ici sur la question de la lutte contre l'homophobie qui est un point important de mon travail de parlementaire et qui malheureusement est une question toujours d'actualité. Je vous rappelle alors que nous devons examiner, lors de cette session extraordinaire du Parlement, cette question, le gouvernement a préféré mettre à l'ordre du jour une proposition de loi remettant en cause, en partie, l'avancée que nous avons obtenue sur la double peine concernant les étrangers arrivés très jeunes dans notre pays et condamnés pour un délit et ensuite bannis de notre pays. Choix que nous le regrettons profondément.

## UNE INTOLERANCE TOUJOURS VIVE

Nous savons que malgré l'adoption, dans notre pays, du pacte civil de solidarité et la reconnaissance sociale qu'il constitue pour le couple gay ou lesbien, l'homophobie n'a pas pour autant reculé. Force, en effet, est de constater que de nos jours, les personnes homosexuelles continuent d'être exposées, du fait de leur orientation sexuelle, à des discriminations, à des violences, à des discours de haine. Si le dispositif qui existe pour lutter contre les discriminations fondées sur les mœurs devrait suffire, dans la réalité nous ne pouvons que constater que c'est loin d'être le cas. La loi ne protège pas les homosexuels contre les discours de haine prononcés en raison de l'orientation sexuelle. Il n'existe pas de jurisprudence sur cette base. De même que les associations, dont l'objet est de lutter contre l'homophobie, ne peuvent pas se constituer parties civiles, et on sait combien dans ce type de litige, la lutte individuelle est douloureuse et difficile à mettre en œuvre.

Or les manifestations d'intolérance, tant à l'égard des homosexuels que des transsexuels demeurent nombreuses. Quand je parle de manifestations d'intolérance, on connaît l'actualité, et cela va au-delà de certains propos. Face aux lacunes de notre droit, il y a urgence à se doter d'une législation adaptée qui permette de protéger les homosexuels victimes de discriminations et faire ainsi respecter pleinement les principes d'égalité et de liberté auxquels notre pays est profondément attaché.

Au Sénat, avec mon groupe parlementaire (communiste républicain et citoyen) nous avons déposé une proposition de loi tendant à pénaliser l'homophobie sous toutes ses formes. Ce texte permettrait de condamner les propos tenus par Renaud Muselier, il y a quelque temps avec sa pétition contre l'adoption par des couples de même sexe. Même si on sait que la loi ne peut répondre systématiquement aux effets de l'ignorance et de l'intolérance. Car le combat contre l'homophobie ne doit pas se limiter à la sphère législative, il faut l'étendre à la dimension institutionnelle, économique, sociale et politique, impliquant l'intervention citoyenne.



---

## **CHANGER LES REGARDS**

---

Mais la lutte contre l'homophobie doit aussi et d'abord passer par l'école, par l'éducation. La prévention de l'homophobie doit être une priorité. Il est essentiel d'inculquer aux enfants, aux élèves, un esprit de tolérance. Il est essentiel de leur faire comprendre que le respect de soi implique le respect de l'autre. La société doit donc porter un autre regard sur l'homosexualité. Il faut tout faire, par exemple, pour que les jeunes qui éprouvent des difficultés face à leur sexualité, à leur orientation sexuelle puissent l'assumer. Ce qui n'est pas le cas actuellement quand on constate que le taux de suicide est de cinq à six fois supérieur chez les jeunes homosexuels que chez les jeunes hétérosexuels. C'est la première cause de mortalité chez les 25-34 ans et le deuxième chez les 15-24 ans. C'est ainsi que dans notre ville le nombre de ces jeunes morts par suicide dépasse le taux national.

Changer le regard de la société aiderait certains parents d'enfants homosexuels qui sont inquiets pour l'avenir de leurs enfants, pour leur place dans la société. Sans compter les parents qui rejettent leurs enfants en raison de leur préférence sexuelle. Pour ces jeunes en détresse, je suis favorable à la mise en place d'un dispositif d'appartements relais. Nous avons pris cet engagement lors de la campagne municipale, je me rappelle, avec Sylvie Andrieux. Cela reste aussi une question d'actualité.

---

## **UNE INTOLERANCE TOUJOURS VIVE**

---

On le voit, après dix années de marches revendicatives, beaucoup reste à faire encore, malgré quelques avancées que nous avons eues. La mobilisation doit donc continuer pour obtenir des avancées dans les domaines suivants : je pense bien sûr à la lutte contre l'homophobie à l'école, mais aussi au travail et ailleurs, au combat en faveur de l'égalité des droits, du respect, de l'intégration dans la loi des conditions d'accès au séjour des partenaires pacésés (un domaine où, là aussi, j'interviens assez régulièrement), et aussi pour un plan global de lutte contre le sida (qui d'ailleurs est en pleine recrudescence dans le monde et qui reste à un niveau fort préoccupant dans notre ville, et plus largement dans notre région). Nous devons donc rester vigilants car les préjugés homophobes sont persistants. Nous avons un outil protecteur sur la base du PACS, préservons-le et allons de l'avant pour obtenir d'autres avancées. Il est indispensable d'occuper le champ politique face à un gouvernement et à une droite qui cumule aujourd'hui les lieux de pouvoirs. Dans cette lutte pour le respect des droits de l'homme, vous pouvez compter sur moi et sur les parlementaires communistes. Et, je pense, sur l'ensemble des parlementaires de la gauche.

---

## **LA QUESTION DE L'HOMOPARENTALITE**

---

Derrière la question du droit à l'adoption (avec celle du PACS) il y a beaucoup d'hypocrisie dans notre société, il y a un faux débat car, dans les faits, l'homoparentalité est qu'on le veuille ou non, d'ores et déjà une réalité dans notre société. D'une part, parce que si l'adoption est ouverte aux couples mariés, elle l'est aussi à tout célibataire âgé de 28 ans. D'autre part, parce qu'il existe des hommes et des femmes qui ont eu, au cours d'une première union hétérosexuelle, un ou plusieurs enfants qu'ils continuent à éduquer. C'est bien normal. Quant à la procréation médicalement assistée, chacun sait que si en France elle est interdite aux homosexuels, ces derniers y déjà recours, de façon clandestine, en se rendant en Belgique ou aux Pays Bas, par exemple. Autrement dit, ne pas reconnaître aujourd'hui l'existence des familles homoparentales est une hypocrisie. Et il faut faire tomber cette hypocrisie.

---

## A PROPOS DU PACS

---

Bien que l'adoption du pacte civil de solidarité ait constitué, je l'évoquais, une avancée indéniable pour la reconnaissance officielle des homosexuels, en revanche au niveau des droits qu'il leur ouvre, des progrès restent à faire. Ainsi plus de quatre ans après son adoption (le 15 novembre 1999) je pense qu'il serait temps d'y apporter quelques correctifs. D'abord ce que nous n'avons pas pu obtenir à l'époque, c'était un débat avec le garde des sceaux à l'époque, personnellement, comme vous j'aurais préféré que ça se fasse à la mairie, et que cela ne se fasse plus au tribunal d'instance. Ce serait une très bonne chose.

Je pense également aux questions liées à la retraite, aux pensions de réversion, au veuvage, et enfin à celles liées aux successions (héritage). Autant de questions sur lesquelles il faut que nous avançons, des questions où le PACS avait laissé ouvertes des possibilités mais beaucoup trop d'imprécisions. Je pense aussi à l'imposition commune qui ne prend effet qu'au terme de trois années de contrat. Là aussi nous avons eu débat sur ces trois années de contrat, on pensait que c'était une marque qu'on ne devait pas avoir dans la loi par rapport aux autres couples, qu'il fallait prendre compte dès que l'union était constatée. Ou encore aux difficultés rencontrées par les couples binationaux pacsés pour obtenir un titre de séjour pour intervenir souvent sur ces questions, je mesure le parcours du combattant qu'il faut faire pour ces couples et pour ceux qui essayent de les aider pour obtenir un titre de séjour pour le conjoint étranger.

Le moment est donc venu de faire une évolution au PACS et d'aller plus loin dans le cadre d'une union civile. Je pense que le thème de ce colloque et le cadre (européen) que vous donnez à votre *Université d'Eté* est un bon cadre, car aujourd'hui pour poser tous les grands enjeux de société de notre pays au niveau de l'échelle européenne car on sait les différences et les inégalités qui peut y avoir dans bon nombre de pays européens. Et il ne faudrait pas, là non plus, qu'on tire vers le bas comme dans d'autres domaines.

---

## EN CONCLUSION

---



Et donc, que pouvons nous faire pour qu'au niveau européen on puisse appuyer sur les avancées réalisées dans tel ou tel pays, pour les élargir ? Je pense que votre thème et votre journée de travail est bien appropriée. C'est le bon angle d'attaque, le bon niveau pour aborder les problèmes aujourd'hui. En tout cas, personnellement, avec mon groupe et avec mon parti, le PCF, nous y sommes prêts pour mener ces combats. Ensemble nous pouvons obtenir de nouvelles avancées. En faisant reculer ces discriminations, nous avons les sentiments que nous faisons avancer la société. Et c'est dans ce sens que je m'engage depuis plusieurs années, à vos côtés.

Merci pour votre écoute. Et à de nouveau rendez-vous, pour d'autres combats que nous mènerons ensemble.



**ROLE  
ET  
IMPACT**

**DES**

**INSTITUTIONS  
EUROPEENNES**

# DES OUTILS EUROPEENS

**MARIE PAULE LOLO :** Bien, je vais présenter un peu le pourquoi de cette réunion, de ce colloque. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait, de manière générale, une grande méconnaissance de l'institution européenne et de son fonctionnement. Notre désir était véritablement de pouvoir éclairer un peu le sujet, dire quel était son rôle, comment cela avait un impact sur notre vie. Non seulement en France, mais sur le plan européen. Robert Simon a été pour nous un référent d'une grande qualité, il nous a permis de rassembler des gens véritablement intéressés et travaillant sur la question, en ayant la capacité, la possibilité aujourd'hui d'éclairer ce débat. Je lui laisse la parole pour qu'il puisse introduire.



**ROBERT SIMON :** Le déroulement de la journée, de ce colloque, se fera en cinq périodes suivant une démarche pédagogique pour montrer toute l'importance des institutions européennes, et comment on peut mieux les utiliser pour continuer et développer nos luttes.

## DANS UN PREMIER TEMPS

Le premier temps est celui d'une présentation des deux institutions, à savoir l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Pour beaucoup de nos concitoyens, il y a confusion entre ces deux institutions. Et je pense qu'après les deux interventions suivantes, les choses seront plus claires, et que vous comprendrez mieux toute l'importance du rôle du Parlement européen, de l'Union européenne et aussi du Conseil de l'Europe, et plus particulièrement de la jurisprudence de la Cour européenne des droit de l'homme.

Dans un deuxième temps nous irons sur le terrain en ce sens que nous entendrons des exposées qui nous expliquerons les difficultés rencontrées dans les pays d'Europe de l'Est. L'année 2004 est une année avec une forte actualité européenne. Je rappelle l'élargissement de l'union (à 25 pays) le 1<sup>er</sup> mai dernier, l'élection au mois de juin, le débat sur la constitution (maintenant nous savons que nous aurons un référendum dans notre pays), et enfin le débat sur l'élargissement de l'Union à la Turquie, sujet à propos duquel des décisions importantes devraient être prises à la fin de l'année. C'est donc une année européenne forte, en particulier tournée vers les pays d'Europe de l'Est. Ce deuxième temps nous permettra d'entendre un exposé sur l'homophobie dans les pays d'Europe de l'Est (qui sera donné par Christine Loudes de *ILGA Europe*), puis d'entendre nos amis de Pologne et de Serbie qui nous présenteront des vidéos sur la difficulté d'exprimer sa différence à Cracovie et à Belgrade.

---

## POLITIQUES ET OUTILS

---

Après une courte pause déjeuner, à 14 heures nous aurons une séance de présentation des politiques européennes. L'objet de ce colloque est de montrer comment mieux utiliser les outils européens, et en particulier les politiques et programmes de la commission européenne. De manière à ce qu'on puisse dans les années qui viennent mieux peser sur ces politiques et mieux utiliser ces programmes.

Ensuite, et toujours pour répondre à la question comment agir, mieux faire, nous aurons une quatrième table ronde où nous serons présenté trois grands réseaux associatifs qui sont nos alliés, et avec lesquels nous pouvons travailler mieux sur le terrain européen. Il s'agit de l'*ILGA*, de la *Fédération International des droits de l'Homme*, et d'*Amnesty International*. Ces trois réseaux sont très utiles pour développer notre action internationale. Il est important de les connaître, et de travailler plus et mieux avec eux. Au cours de cette quatrième table ronde nous évoquerons aussi les possibilités de développement de coopérations, au niveau européen, sur la formation aux questions LGBT en milieu scolaire, et sur le développement d'association LGBT dans les milieux musulmans en Europe. C'est, dans notre pays, quelque chose qui manque. L'expérience britannique qui nous sera présentée nous aidera peut-être à aller plus loin.

Pour terminer, en fin d'après-midi, on se posera la question des débouchées politiques, car tous ces combats, toutes ces luttes que nous menons au niveau associatif, il est important qu'elles soient reprises, entendues par les partis politiques. Et donc nous aurons les représentants de trois partis politiques qui seront avec nous pour nous dire comment ils ont entendu ça, comment ils comptent le reprendre au niveau de la politique nationale ou européenne. Nous aurons avec nous trois partis politiques mais nous en avons invité six. Si tous ne sont pas là, ce n'est pas faute de les avoir invité.

---

## POUR CONCLURE

---

Je crois que nous avons les ingrédients d'une journée tout à fait riche. J'espère que cela sera passionnant pour tout le monde. Nous essayerons de garder du temps pour le débat, n'hésitez pas à leur poser des questions, ils sont là pour y répondre. Un certain nombre d'entre eux auront des ateliers à Luminy demain et après, au cours desquels ils pourront développer les points abordés durant de cette journée.



Enfin je voulais dire que si la journée est ouverte à tous le monde, participants de l'*UEEH* ou non, si l'entrée est gratuite, nous vous proposerons (pour ceux qui le souhaitent) une contribution volontaire pour nous aider à soutenir les association polonaises et serbes qui sont venues partager cette *Université d'Eté* avec nous. Vous verrez ce matin, à travers le vidéo, que leur combat est difficile, qu'elles manquent de moyens. Aussi, si vous pouvez contribuer financièrement leurs actions, nous en serons heureux. Eux aussi, je pense.

Voilà, je crois que ce sera une journée intéressante. La première table ronde sera présidée par Frédéric Landtsheere qui est membre du conseil d'administration de l'*UEEH* et président de l'*ARDHIS*.

**FRÉDÉRIC LANDTSHEERE** : Bonjour à tous. Cette première table va donc être un peu didactique. Il nous a semblé important de donner à tous le b-a-ba de ce que peut être l'Europe car les institutions européennes peuvent être très difficiles d'accès, et même le vocabulaire plutôt confus entre le Conseil de l'Europe et le Conseil européen. Ce sont des choses différentes, tout le monde ne le sait pas. Moi-même je l'apprend que très tardivement. Dans un premier temps, vous aurez une intervention de Joke Swiebel qui est une ancienne parlementaire européenne néerlandaise, et qui n'a pas désiré se représenter. Peut-être pourra t-elle nous éclairer sur les raisons de ce choix. Ensuite, dans un deuxième temps nous aurons Robert Wintemute qui est assez connu dans le milieu LGBT dans la mesure où il a été l'avocat de Philippe Rotai qui est un cas, en matière d'homoparentalité qui a défrayé la chronique.



J'aimerais faire un petit sondage : qui connaît la moyenne du taux d'abstention dans l'Union européenne au cours de ces dernières élections, celle du 10 au 13 juin. Quels sont ceux qui connaissent ce taux moyen d'abstention ..... ? Personne. Cela prouve bien qu'il y a un grand besoin de communiquer. Ce taux était de 55,4%, l'Allemagne ayant atteint le taux de 60%, la France 57%, quand les pays de l'Est sont à 28% de taux de participation. Ce qui signifie un désinvestissement assez grand. Est-ce de notre part, en tant que citoyen ou qu'électeur ? Je ne pense pas. Hier nous avons essayé, avec Stéphane, de trouver les chiffres officiels sur le site Internet du Parlement

européen sur la constitution de son hémicycle, et nous ne les avons pas trouvés. Voilà, c'est donc en tant que simple citoyen et que militant que je pose la question à Joke Swiebel qui s'est longuement chargée de l'animation de l'inter groupe LGBT au sein du Parlement européen de savoir en quoi la question LGBT est posée au sein des institutions européennes, et peut-être de lui demander avant cela, de nous faire un descriptif des institutions européennes.

---

**JOKE SWIEBEL** : (125-PMR)







**ROBERT WINTEMUTE :** Joke vient de parler des 25 Etats membres de l'Union européenne, mais il ne faut pas oublier qu'il existe une autre Europe politique, juridique, qui est l'Europe des 45 Etats membres. Il s'agit d'une organisation internationale plus vieille que celle de l'Union européenne puisque fondée en 1949. Elle s'appelle le Conseil de l'Europe. Toutes ces institutions se trouvent à Strasbourg, en France. Ces 45 états membres comprennent l'Islande, la Turquie et la Russie, et une population de quelques 800 millions. Les trois grandes institutions du Conseil de l'Europe sont :

- La Cour européenne des droits de l'homme
- L'Assemblée parlementaire
- Le comité des ministres.



Comment ces différentes institutions peuvent aider le mouvement LGBT en Europe ? La Cour peut aider par ses arrêts qui interprètent la Convention européenne des droits de l'homme. Convention qui est en fait une constitution fédérale (si je peux employer ce terme) pour les 45 Etats membres. Il s'agit d'un traité international, mais cela ressemble à une constitution nationale, mais au niveau européen. Cette convention a un champ d'application très général, très large. C'est ainsi qu'elle s'applique à toutes les questions concernant le droit pénal (emploi, émigration, mariage...).

De son côté, l'Assemblée parlementaire peut adopter des résolutions, des recommandations qui n'ont pas force juridique mais

qui peuvent être utiles dans les débats nationaux, comme preuve d'un certain consensus au niveau européen à propos des droits. Le comité des ministres s'occupe, entre autres questions, des amendements au texte de la convention européenne. C'est ainsi que si nous voulons ajouter des droits à la convention européenne, c'est le comité des ministres qui peut adopter un nouveau texte qui peut élargir les droits. Ce fut le cas pour le protocole numéro 12 sur l'égalité. J'y reviendrais.

---

## **LA JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

---

La chose importante à savoir c'est qu'elle est très utile pour les pays qui sont en arrière par rapport à la majorité européenne. Pour les pays très avancés comme les Pays Bas (d'où vient Joke Swiebel), la Cour européenne n'aidera presque jamais parce qu'elle exige des pays une certaine réforme, faute d'être en violation de la dite convention, et justement ces pays ont déjà adopté dans leur arsenal juridique les prescriptions de la Cour. Cependant il n'arrivera jamais que la Cour dise à 45 pays d'un coup qu'ils doivent adopter telle ou telle réforme. Si le consensus européen n'est pas clair en faveur de la réforme, la Cour dira que la Convention ne l'exige pas. Le meilleur exemple, en ce moment, est l'accès au mariage civil pour les couples de même sexe. Alors qu'il y a deux Etats membres qui accordent à leur ressortissants un tel droit, si un couple homosexuel se présente auprès de la cour, celle-ci leur répondra qu'il n'y a actuellement pas de consensus européen, que les Etats membres ont une marge d'appréciation en appliquant les droits de la Convention. Mais il y a une tendance assez forte, assez prononcée à l'égalité. La Cour dira, quand même, qu'il y a violation de droit et qu'il doit changer ses lois.

Si on regarde l'historique de sa jurisprudence, on constate plutôt des questions de droit pénal qui ne concerne plus la France. On remarque aussi que la question est personnes transgenres fut abordée, et que le droit de se marier (avec une personne de sexe opposé) pour ces personnes est désormais reconnu. En mai 2003, la Cour a dit à l'Allemagne, que s'il existe une police d'assurance santé qui s'applique aux traitements médicaux nécessaires, cela doit comprendre un changement de sexe.

Après le droit pénal, il y a l'accès à l'emploi public, depuis l'arrêt *Metelic* de 1999 qui affirme que l'accès à l'emploi public sans discrimination est un droit protégé par la Convention. En fait, toutes les discriminations à l'encontre de tout individu sont en principe contraires à la Convention. Là où il y a débat, c'est sur le partenariat et la parentalité. En la matière, il existe une certaine jurisprudence. C'est ainsi que les concubins de même sexe ont droit à l'égalité, partant du principe que si les concubins de sexe différent ont certains droits il convient de donner ces droits aux concubins homosexuels, et ce depuis l'arrêt *Karner* contre l'Autriche, l'été dernier. Quant au droit de la famille, à propos de la garde des enfants biologiques ou de l'autorité parentale, un arrêté de la Cour précise qu'on ne peut pas prendre en compte l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Pour nous, les questions les plus intéressantes sont celles relatives au partenariat et à la parentalité qui n'ont pas été réglées. Donc, le problème pour le moment c'est qu'il n'y a pas de jurisprudence sur les différences de traitement entre les couples mariés et couples non mariés. La Cour a démontré une réticence en ce qui concerne les couples de sexe différent, mais il faut faire la distinction que les couples de sexe différent allemands (du moins l'un deux) ont fait le choix de ne pas se marier, alors que pour les couples de même sexe dans la plupart des pays ce n'est pas un choix. Actuellement, une affaire concerne cette situation des avantages sociaux pour les veufs et les veuves qui ne s'applique pas au survivant d'un couple de même sexe. Il s'agit d'un couple d'hommes n'a pas pu se marier, et à la mort de l'un des deux le survivant ne bénéficie pas de cet avantage social. Si la Cour n'accepte pas cet argument, elle n'acceptera pas l'argument concernant le mariage civil.

S'il est peut probable que la Cour statue en faveur du mariage civil pour les couples de même sexe, disons qu'elle a préparé le chemin, qu'elle a laissé la porte ouverte en ce sens qu'en 2002 elle a statué en faveur du mariage pour les personnes transgenres. L'argument principal contre le mariage pour les couples de même sexe aux Etats-unis et au Canada a été l'absence de capacité de procréer sans assistance. La Cour a rejeté cet argument pour les transgenres. Contre argument qui va donc servir aux lgbt. Le choix du partenaire ne compte pas, c'est-à-dire qu'un gay se marie avec une femme ou qu'une lesbienne épouse au hétéro n'est pas important, seul importe le choix du partenaire. Point extrêmement utile pour l'avenir. Ensuite, il y a eu un échec temporaire avec l'affaire *Fretté* contre la France. Je dirais plutôt une victoire partielle car la Cour a statué que la convention s'applique et que le gouvernement français devait justifier la différence de traitement. Malheureusement le vote sur la justification a été différent. Mais depuis une seconde affaire a vu le jour, au travers du cas d'une femme française. J'espère que d'ici trois ans nous aurons un arrêt différent.

---

## LE PROTOCOLE NUMÉRO 12

---

*"La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente convention doit être assurée sans distinction aucune"* est-il écrit. Sauf que la Cour peut dire que l'effet de votre situation n'affecte pas suffisamment un de vos autres droits. Et dans l'affaire *Fretté*, c'est ce qui s'est presque passé puisque trois juges (sur sept) ont statué que l'adoption d'enfant n'était pas un droit suffisamment relié à une des droits de la convention. Leur raisonnement était que l'article 14 (citation précédente) ne s'appliquait pas et qu'il fallait donc recourir au protocole numéro 12. Et on peut dire que ce protocole sera pour les LGBT une police d'assurance, car il est écrit que *"la jouissance de tout droit prévu par la loi doit être assurée sans discrimination aucune"*, et plus important encore, dans le paragraphe deux il est noté que *"Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination de la part d'une autorité publique"*. Le protocole numéro 12 offre une protection générale contre les discriminations, et tous les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient le signer, le ratifier dès que possible. Dont la France et le Royaume Unis. C'est bien à ce niveau que les associations peuvent faire pression, auprès de leur gouvernement. A l'heure actuelle seuls sept Etats membres (qui totalisent 3% de la population totale) ont ratifié ce protocole, dont le Monténégro et la Serbie (contrairement à certains grand pays de l'Ouest).

## DES QUESTIONS

**MICHEL** : J'aimerais savoir où il est possible de se procurer l'ensemble de la documentation, des textes et autres documents à propos de ce que nous venons d'entendre.

**ROBERT WINTEMUNTE** : L'une des solutions serait d'aller sur le site de *ILGA Europe* ([www.ilga-europe.org](http://www.ilga-europe.org)) où il sera possible de trouver nombre de renseignements sur les institutions européennes, et si vous avez le temps, prochainement (le 20 octobre) à Budapest aura lieu le congrès annuel de *ILGA Europe* au cours duquel il y aura justement un atelier sur les institutions européennes pour ceux qui les connaissent moins.

---

**X** : Je suis sourd, nous sommes venus à plusieurs sourds. C'est la première fois que nous participons aux *UEEH*. Il y a beaucoup d'informations qui sont très intéressantes et dont nous aimerions également bénéficier. Le problème c'est que nous n'avons pas d'interprète, sauf pour aujourd'hui, qui sont de part et d'autres de cette tribune. Il faut maintenant commencer à y penser, que l'Europe commence à penser aux sourds dans tous les pays d'Europe, afin que nous puissions avoir un échange, une information. Je ne sais pas si dans les *lgbt*, on pense à la discrimination que subissent les handicapés.

**JOKE SWIEBEL** : (54-HJK)

**ROBERT WINTEMUTE** : Il existe deux dispositions communes aux *LGBT* et aux sourds au niveau européen. La première lutte commune au sein de l'Union européenne est celle qui concerne les directives qui interdisent toute discrimination. La directive actuelle pour l'orientation sexuelle et l'handicap ne s'applique qu'à l'emploi et à la formation professionnelle, et non pas aux services en général. Il y a donc une lutte pour élargir à tous les services comme l'accès aux lieux publics, aux services publics. La deuxième lutte commune concerne le protocole numéro 12, car il est encore plus important pour les handicapés que pour les *LGBT*. Il y a eu un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme concernant l'handicap, la question était l'accès à une plage publique en Italie. L'affaire *Botta* contre l'Italie. Dans son arrêt, la cour a statué que l'accès à un endroit public n'est un droit protégé par la convention, et de fait l'article 12 ne s'appliquait pas. Il n'y avait donc, à ce niveau, aucune protection de la part de la convention. Je crois que pour les sourds *LGBT*, le protocole numéro 12 devrait être un de leurs objectifs.

**X :** A propos des discriminations dans le secteur privé, j'aimerais savoir quelles étaient les mesures prises par le Conseil européen à propos des discriminations à l'encontre des lgbt dans le secteur privé. Et j'aimerais savoir si Madame la députée avait des exemples précis.

**JOKE SWIEBEL :** hjhh (235-JS)

**ROBERT WINTEMUTE :** La directive de l'Union européenne s'applique à tous les emplois, qu'il soit au sein du secteur public ou dans le secteur privé. Au Conseil de l'Europe, pour la Cour des droits de l'homme, si un individu veut porter plainte auprès de la Cour européenne, l'affaire en question ne peut concerner qu'un seul gouvernement. Habitant à Marseille, si je porte plainte contre, par exemple, Alcatel, ce ne sera pas Wintemute contre Alcatel mais Wintemute contre la République française. Cependant on peut tout de même procéder par voie triangulaire, en portant plainte contre le gouvernement en argumentant que ce dernier ne nous a pas protégé contre la société privée, que le gouvernement ne m'a protégé d'une discrimination, qu'il y a donc violation de la convention par mon gouvernement. La conséquence de cela serait que mon gouvernement serait obligé de voter une loi qui me protège de telles discriminations. Mais pour l'emploi, c'est une question moins importante car il y a déjà la législation exigée par la directive de l'Union européenne. Cependant, dans d'autres secteurs (le secteur privé), cet argument pourrait être utilisé.

---

**FRÉDÉRIC LANDTSHEERE :** Un groupe inter-LGBT entre différents partis au sein du parlement européen, comment est-ce possible ? En France c'est vraiment impensable.

**JOKE SWIEBEL :** (438-HB)

**RENÉ :** De l'*Inter-LGBT*. J'aimerais saluer le travail de l'intergroupe lgbt du Parlement européen et rendre hommage à Joke Swiebel pour son travail accompli ces dernières années, un travail qui a été vraiment remarquable, qui a été fait en relation avec les associations, notamment l'*ILGA*. Travail qui a été un terrain de discussion et d'avancée des droits tout à fait remarquable. Et justement la dynamique du Parlement européen, des institutions européennes ne s'arrête pas, et la Commission a présenté un projet de livre vert sur les discriminations. On peut en attendre dans quelques années une nouvelle directive. Pour autant, que vous pourriez nous en dire sur ce qu'il convient de faire, d'agir afin que le résultat soit le meilleur possible ?

**JOKE SWIEBEL :** (127-JCR)



**SITUATIONS**

**DES**

**GAYS** ET DES  
**LESBIENNES**

**DANS**

**CERTAINS PAYS**

## DES PAROLES EUROPEENNES

**DANIELLE JULIEN** : Bien, nous allons démarrer le deuxième volet de cette journée. Je suis chercheur au département de psychologie à l'université de Montréal. Mon domaine de recherche est la famille, en particulier les familles homoparentales d'origine gay et lesbienne. C'est pour moi un plaisir que d'animer cette session. Cependant je dois vous avouer que l'Union européenne vue du Canada est une question plus lointaine que peut l'être pour les européens. J'ai eu la chance dans la nuit du 1<sup>er</sup> mai (à Chamonix,) d'être réveillée par une pétarade de feux d'artifice et de cris de joie qui inauguraient la nouvelle réalité européenne. Mais, revenue à Paris, j'ai eu l'occasion de lire dans les journaux les difficultés de la nouvelle union européenne. Si cette nouvelle situation présente des difficultés, elle présente d'extraordinaires espoirs, en particulier pour la réduction des inégalités, incluant bien sûr la question des personnes lgbt.



Si le mouvement lgbt sait où il veut aller, et si dans les prochains mois il va s'approprier davantage les instruments politiques, institutionnels et juridiques qui vont lui permettre d'atteindre cet objectif, on connaît moins d'où on part. Le but de cette session est d'écouter ce que les pays de l'Est qui sont rentrés dans l'Union ont à nous dire à ce propos. Nous allons débiter par une présentation de Christine Loudes, chargée de mission pour l'*ILGA Europe*. Elle va nous rendre compte des résultats de l'enquête menée auprès des dix nouveaux pays de l'Union. Cette

présentation sera suivie d'une présentation de l'*Association de Lutte contre l'Homophobie* de Cracovie. Présentation suivie d'une courte vidéo. S'en suivra un compte rendu de Jasmina, membre de l'association lesbienne de Belgrade qui va nous parler de la violence rencontrée lors de la *Marche*, à Belgrade, en 2001. Si la Turquie est au programme, il n'y aura pas de présentation, mais elle a été maintenue au programme afin de manifester notre soutien à la question des gays et des lesbiennes dans ce pays. Nous commençons donc avec Christine.

---

### **CHRISTINE LOUDES** :

Le rapport de l'*ILGA Europe* est un résumé de plusieurs rapports faits dans dix Etats de l'Union européenne (l'Estonie, de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie), et un Etat candidat (la Roumanie). Il s'agissait de questionnaires qui circulèrent au niveau national. Chaque Etat a produit un rapport, dont nous avons fait une synthèse. L'objectif était d'informer les institutions européennes sur les questions LGBT dans les nouveaux Etats. Surtout sur les questions LGB, faute d'un très faible nombre de personnes transgenres qui ont répondu. Sinon, les répondants étaient surtout des hommes, majoritairement moins de 25 ans. Particulièrement en Lituanie, en Pologne et en Roumanie et en Slovaquie. Il y avait très peu de participants de plus de 40 ans, cela est dû au fait que beaucoup de ces questionnaires ont circulé dans les night club.



---

## RESULTATS DE L'ENQUETE

---

Les violences et les discriminations concernent tous les aspects de la vie des personnes LGBT. C'est ainsi que l'on note qu'entre 25 et 43% des personnes interrogées ont été discriminées au sein de leur famille. Certains témoignages montraient qu'il y a avait énormément de violence au moment de leur coming-out.

Dans les lieux publics, 45% des interrogés disaient avoir été ou être harcelés. Et généralement plusieurs fois. La discrimination dans l'éducation a aussi une grande place. Malheureusement on n'a pas de statistique précise. Mais nous avons des témoignages. Par exemple, une personne a écrit : *"Un matin quand je suis arrivé à l'école, je suis rentré en classe et j'ai alors vu mon nom et le mots "homosexuel" écrit sur tous les murs"*. On imagine l'état de choc de cette personne. Au niveau du travail il y a aussi des discriminations, mais ce qui était surprenant c'est que par rapport à la famille ou ailleurs c'est un domaine où les discriminations sont moins nombreuses. Mais cela s'explique par le fait que peu de personnes avaient fait leur coming-out sur leur lieu de travail. Pareil pour l'armée et la police. A propos de l'accès aux services, on notait énormément de discriminations dans le domaine de la santé et du logement. En matière de santé, ce qui nous avait inquiété c'est qu'il apparaissait que le personnel essayait de traiter l'homosexualité comme un trouble psychiatrique. On voit donc qu'il y a encore une marque du passé dans certains Etats de l'Union européenne. La discrimination affecte aussi les personnes proches de l'Eglise, et dans un pays comme Malte où 90% des personnes interrogées se disent de confession religieuse, c'est tout de même conséquent car il y a des prêtres qui essayent de traiter les personnes gays et/ou lesbiennes.

La conséquence de toutes ces discriminations c'est qu'il y a une forte proportion de personnes qui cachent leur orientation sexuelle. La moitié des personnes interrogées ne le disent pas à leurs parents ou à leurs frères et sœurs. On voit aussi une certaine crainte de montrer de l'affection à leur partenaire en public, et que lors d'incidents homophobes les gens refusent de se plaindre à la police. En effet, moins de 20% des personnes harcelées et moins de 30% des personnes attaquées s'adressent à la police. Et lorsqu'une plainte est déposée, les personnes rencontrent souvent des comportements très homophobes. Ce qui est manifestement une des raisons pour laquelle de nombreuses personnes ne portent pas plainte. Une autre conséquence, c'est qu'une forte proportion des personnes interrogées souhaite émigrer vers des Etats plus tolérants. C'est ainsi qu'en Lituanie, 73% des personnes veulent immigrer et parmi elles 63% le veulent en raison de leur orientation sexuelle.

D'autre part, les différentes réponses à notre enquête montrent que les personnes LGB, dans les nouveaux pays de l'Union européenne, ont besoin d'organisations qui leur offre un support. Il est important que ces organisations puissent bénéficier de financement comme *EQUAL*, financement contre la discrimination dans l'emploi et la discrimination dans l'éducation.

---

## INFORMER ET INTERPELLER

---

Notre travail consiste surtout à informer les différentes institutions européennes. Et en la matière, nous avons une série de recommandations. La première d'entre elles concerne la Commission européenne, en ce sens que nous voudrions que cette dernière contrôle la bonne transposition dans leur droit national, par les Etats membres de la directive cadre sur l'emploi, car il y a encore des Etats où cela n'a pas été encore le cas (comme, par exemple, la Lettonie). Il faut aussi que la législation ait un champ plus large que l'emploi. On voit que le papier vert (dont on a parlé précédemment) est l'occasion d'étendre la législation aux biens et aux services, et non pas uniquement à l'emploi. Tant il y a beaucoup de personnes qui souffrent de discrimination dans l'accès aux services, et surtout à la santé.

Par ailleurs, au niveau de l'Union européenne, il y a actuellement un débat sur une nouvelle agence européenne des droits humains, et notre travail consiste justement à faire en sorte que cette agence s'occupe aussi à promouvoir la défense des droits des personnes lgbt en Europe. Et au niveau du nouveau parlement, nous voulons qu'il renouvelle son soutien à la résolution des Nations unies, en formant un tel groupe sur les droits des personnes gays et lesbiennes. D'autre part, une grande avancée de la nouvelle constitution est une disposition qui implique dans toutes les prises de décision au niveau européen une prise en compte des luttes contre les discriminations, et nous aimerions que les instances européennes commencent à avoir une telle attitude avant même que la constitution soit ratifiée.

---

## AU NIVEAU DES ETATS MEMBRES

---

A ce niveau, nous recommandons à tous qu'ils aient une législation contre les discriminations sur la base de l'orientation sexuelle. Et cela doit commencer par la transposition de la directive européenne dans leur droit national. Par exemple la Lituanie où le Parlement avait voté une telle transposition, mais quand cela est arrivé devant la commission des droits de l'homme des affaires publiques cela a été amendé, en enlevant la protection des discriminations sur la base des orientations sexuelles. C'est quelque chose que nous suivons de très près, et on fait beaucoup de pression sur les représentants lituaniens au niveau européen pour que les discriminations sur l'orientation sexuelle soient remises dans la loi. Il faut aussi des législations pour combattre les violences et le langage homophobe, comme la mise en place de commissions pour l'égalité qui aient un mandat afin de lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle. Il faut également des mesures pour lutter contre l'homophobie au sein de la police, qu'il existe des formations de la police à la lutte contre l'homophobie. En matière d'éducation il faut qu'il y ait des politiques contre l'homophobie à l'école. Notamment au niveau de la formation des enseignants. En matière de santé, il faut des politiques pour accompagner les traitements des personnes lgbt. *ILGA Europe* continue de travailler sur ces sujets, et nous allons essayer de faire pression sur le Parlement européen et sur la Commission, afin que ces mesures soient prises en compte.

---

**SLAWOMIR WOJDYLA :** En Pologne, où l'Eglise Catholique joue un rôle social et politique majeur, la perception générale par le public de l'homosexualité est habituellement basée sur la conviction qu'il s'agit d'une violation des standards généralement acceptés. Selon la majeure partie des Polonais, les lesbiennes et les gays minent les fondations des valeurs nationales. Les Polonais pensent pour la plupart que les homosexuels sont immoraux, qu'ils sont souvent pédophiles, et qu'ils détruisent la plus importante des valeurs polonaises, la Famille. En fonction de telles opinions, la majorité des Polonais pense que les homosexuels ne sont pas des citoyens de première



classe, et qu'ils devraient être exclus de la plupart des fonctions sociales importantes. Cette attitude génère de l'homophobie, qui est la racine du mépris et des préjugés. Les homosexuels sont exposés à des violences physiques et mentales, stigmatisés par les injures, humiliés et tenus pour responsables du sida. Attitudes négatives renforcées par de fréquentes déclarations de représentants de l'Eglise. Dans les mass media, les gays n'existent qu'en tant qu'erreurs de la nature, on ne les mentionne que dans le contexte du Sida, des pédophiles et des drag-queens. L'attitude envers les homosexuels est un révélateur de la mentalité en général des Polonais, qui sont très xénophobes et ont peur de toute forme de différence.

la loi n'est la plupart du temps d'aucun secours. La constitution polonaise ne dit rien au sujet de la discrimination pour raison d'orientation sexuelle. De plus, les homosexuels engagés dans une relation n'ont aucun droit. Ils ne peuvent ni visiter leur partenaire à l'hôpital, ni acheter une maison ensemble. La sénatrice polonaise Mme Maria Szyszkowska avait préparé un projet de loi relatif au partenariat homosexuel qui était excellent (même s'il n'accordait pas tous les droits que nous réclamons, il constituait un gigantesque pas en avant. Sauf qu'après de nombreuses corrections il n'est plus qu'un torchon qui ne nous donne rien). En Pologne vivent environ deux millions d'homosexuels, bien que 90% des Polonais affirment ne connaître aucune personne gay ou lesbienne. On est systématiquement confronté à la règle qui a cours au sein de l'armée des USA : "Ne demandez rien, ne dites rien" qui en version polonaise donne : "Ne vous montrez pas et je ne vous ferai aucun tort", ou en d'autres termes : "Faites ça chez vous".

L'homosexualité et les relations homosexuelles sont toujours un sujet hautement tabou, ce qui n'est pas une surprise dans un pays qui se dit à 95% catholique, et où simultanément seuls 5% de la population pense que l'homosexualité est parfaitement normale. L'état d'homosexuel ou de lesbienne est supportable, ou même très tendance, seulement si vous avez assez de chance pour vivre dans une grande ville, loin de vos parents et à l'abri de voisins trop curieux. Sinon, vous êtes susceptible de passer votre vie en prétendant être hétérosexuel, et ne sortant du placard que lors de visites occasionnelles dans les clubs gays, ou en surfant sur le net. Et vous ne trouverez aucune publication gay ou lesbienne dans la presse courante, ni la moindre mention dans les ouvrages scolaires. Si ce n'est dans un contexte de scandale ou de pathologie.

---

## **ETRE DANS LA VISIBILITE**

---

J'aimerais vous parler maintenant des campagnes sociales menées par notre organisation, qui ont commencé avec *Soyons dans la visibilité*. Je précise que notre organisation (*Campagne contre l'Homophobie*) qui fut fondée en 2001, est une organisation non gouvernementale, et existe dans toute la Pologne. Seuls des bénévoles travaillent pour l'organisation, et concentrent leurs efforts sur un combat au sens large du terme contre l'homophobie. *Campagne contre l'homophobie* entreprend des projets et des actions publiques, tels que "*Soyons dans la visibilité*" ou "*Je suis gay, je suis lesbienne, faisons connaissance*", ou plus récemment le festival *Pour une Culture de la Tolérance*. Actions qui ont toutes rencontré une réaction très hostile de la part des groupes conservateurs de la droite cracovienne.

Ce projet a découlé à l'automne 2002 d'une idée de Karolina Bregula, diplômée de l'Ecole Universitaire de Photographie de Stockholm. *Soyons dans la visibilité* consistait en une exposition de trente photos mettant en scène quinze couples gays et quinze couples lesbiens se tenant par la main dans des paysages hivernaux, comme au cours d'une promenade. Ces photos, exposées dans des galeries d'art à Varsovie, Cracovie, Danzig et à Sosnowiec, n'étaient qu'une partie du projet, qui prévoyait également une campagne d'affiches extérieures, de même qu'une campagne d'information. Ce projet fut à l'origine d'âpres discussions au sujet des droits des gays et des lesbiennes, en particulier sur le droit à l'espace public, discussions qui ont révélé l'étendue des préjugés. Les préparatifs ont débuté en décembre 2002, avec la recherche plutôt désespérée par les organisateurs de personnes assez courageuses pour montrer leur visage, soixante visages en tout. En Février 2003 les photos étaient prêtes, et nous nous sommes mis à rechercher des galeries d'art susceptibles d'accueillir l'exposition et des sociétés d'affichage acceptant de fournir l'espace nécessaire à nos affiches gays et lesbiennes. L'accueil ne fut pas vraiment chaleureux, et la rupture de contrats pourtant signés quand la tension entourant tout le projet commença à monter, devint un événement répétitif, en particulier à Cracovie où l'ultraconservatrice et ultra catholique Liga Polskich Rodzin (*La Ligue des Familles Polonaises*) détient la majorité au gouvernement local. Comme je l'ai mentionné plus haut, la Ligue est également liée de près au parti de la Jeunesse Néo-fasciste, qui est très virulent dans son agressivité vis-à-vis de tout ce qui n'est pas polonais, leur définition du Polonais idéal étant la suivante : blanc, de préférence de sexe masculin, hétérosexuel, catholique et

de constitution physique robuste. Grâce aux efforts conjugués de la Ligue et de la Jeunesse, vers la fin mars notre campagne *Soyons Visibles* avait fait l'objet d'un vaste battage publicitaire en tant que campagne des dépravations et déviations. Un concept auquel ni les compagnies d'affichage ni les galeries n'étaient très chaudes pour s'identifier. La situation devint carrément dramatique quand quatre jours avant le début de l'exposition à Cracovie, la galerie refusa de montrer les photos, en prenant pour prétexte de la rupture du contrat leur piètre qualité artistique, comme si leur qualité avait une quelconque importance. Nous nous sommes débrouillés pour trouver une autre galerie en un temps record de deux jours seulement, mais comme résultat de cette campagne de haine, au moins quatre personnes ont perdu leur emploi, et les responsables de la galerie ne se sont pas vus renouveler leur bail.

---

## JE SUIS VISIBLE

---

L'occasion suivante de rencontre des deux pôles antagonistes, des participants à ce conflit, survint en décembre 2003 à l'occasion de la campagne éducative suivante du KPH, conçue comme une suite logique de *Soyons Visibles*. Campagne qui avait démontré l'étendue des préjugés et de la crainte de l'inconnu. D'après les statistiques, 90% des Polonais affirment ne connaître aucun gay ni aucune lesbienne, alors qu'ironiquement à-peu-près le même pourcentage considère l'homosexualité comme une maladie, et comme très éloignée de la normalité. Par conséquent, le projet *Je suis Gay, je suis Lesbienne* était centré sur une prise de conscience et sur une vaste information destinées à contrecarrer cette peur et ces stéréotypes tenaces. Ce projet consistait en une dizaine de meetings dirigés par des représentants du KPH et par les autorités politiques et académiques gay-friendly dans dix universités, et était centré sur le sujet du coming-out et sur le projet de loi instituant le partenariat légalisé, et dirigé vers les trois groupes de population les plus susceptibles de se trouver confrontés à un coming-out, à savoir les étudiants, les professeurs et les parents, cette campagne étant accompagnée d'une information abondante destinée à ces groupes par l'intermédiaire d'internet. L'intérêt des médias était médiocre, dans la mesure où cette campagne était beaucoup moins polémique que *Soyons Visibles*, et devait se dérouler non dans des espaces public, mais dans des universités, qui pour la plupart accueillirent bien notre idée.

A Cracovie, les forces locales se mirent une fois de plus en branle, et les organisateurs eurent à essuyer de mauvaises surprises exactement 24 heures avant le début du meeting, car les dirigeants de l'université se laissèrent intimider par une manifestation légale de Młodziej Wszeczpolska. Cette organisation avait décidé de protester non seulement contre le projet "Je suis Gay, je suis Lesbienne", mais aussi contre l'homosexualité en général et contre le projet de loi instituant le partenariat légal, et ceci d'autant plus que l'auteur du projet, la sénatrice Maria Szyszkowska, devait apparaître lors du meeting. Sous le prétexte qu'ils n'étaient pas capables de mettre en place des mesures de sécurité suffisantes dans le lieu originellement prévu pour le meeting (à l'Institut de Psychologie local, au centre-ville), ce dernier fut déplacé dans une salle du Troisième Campus, dans la banlieue de la ville, à une demi-heure du centre dans un site pas aisément accessible. Il ne fut pas possible d'avertir les étudiants intéressés de ces changements de dernière minute en si peu de temps, et la plupart d'entre eux ne vinrent simplement pas, presque tous à cause de la distance.

Cette distance n'a pas découragé Młodziej Wszeczpolska, qui tint d'abord sa manifestation au centre-ville, avec des slogans comme "Stop à l'homosexualité", "Sodome, Gomorhe, Szyszkowska", "Quoi d'autre vers le chemin de l'Enfer ?". Quand deux membres du KPH de Cracovie portant une bannière décorée d'affiches d'information, arrivèrent au centre-ville dans le but de rediriger les gens vers le nouveau point de meeting, les organisateurs de la manifestation se considérèrent comme menacés et firent appel à la police, ces membres de KPH furent ensuite traînés au tribunal pour avoir troublé une manifestation pacifique. A la

suite de cet incident, les membres de Młodzież Wszechpolska se rendirent rapidement au Troisième Campus, où ils firent cadeau à la sénatrice d'un balai, pour qu'elle puisse retourner en volant jusqu'à Mars, d'où elle vient, selon Maciej Twarog. A l'exception d'une seule personne, les représentants de Młodzież Wszechpolska refusèrent notre invitation à participer au meeting. Cette personne chercha à dominer la discussion, en commençant avec l'affirmation selon laquelle on peut soigner les pédés, et en provoquant ainsi des réactions agressives de la part des assistants. Après quelques autres affirmations discriminatoires, le membre de Jeunesse Tous Polonais, partit en disant que l'adoption d'enfants par des gays et des lesbiennes est écoeurante, et sortit en claquant la porte.

Ce fut à cette occasion que prit naissance l'idée d'un forum entièrement démocratique au sujet de l'homophobie- également parce qu'en tant que membres d'une organisation qui s'occupe des questions gaies et lesbiennes nous voulions mettre fin aux mécanismes invisibles du silence imposé et de l'oppression, car le pire dans toute cette affaire n'était pas qu'une organisation fasciste puisse émettre si bruyamment ses objections, le pire était que nous n'avions rien à répondre, que nous étions muselés et réduits au silence de la façon la plus affreuse.

C'est probablement notre dernière campagne qui a été la plus intéressante : le Festival de la Culture Gaie et Lesbienne, libellée de façon très appropriée "*Culture de la Tolérance*", qui a déclenché une vague implacable d'homophobie. Ce festival, prévu du 6 au 9 Mai fut attaqué par les média polonais, la Ville de Cracovie et par l'Université Jagellon. Premier festival du genre, il était supposé inclure des expositions artistiques, des spectacles, des films, des discussions, des conférences, des réceptions, des concerts, et une marche des droits homosexuels. C'est cette marche, perçue comme une intrusion dans la sphère publique- qui causa le plus de problèmes. L'histoire détaillée des combats menés pour mettre sur pieds le festival se trouve en annexe, je ne vais évoquer ici que les points les plus marquants.

La planification du festival, de même que la marche pensée comme une manifestation en faveur de la tolérance et la démocratie, avait été entreprise depuis début Janvier. Le *KPH* avait demandé une autorisation pour la Marche pour le samedi 8 mai, qui était la date la plus adéquate à la fois pour les participants et les organisateurs, mais comme le Marathon de Cracovie devait avoir lieu ce jour-là, le bureau fut averti qu'il était possible de l'avoir pour le 9 mai, qui est une fête catholique, la Saint Stanislas. Le mardi 20 Avril parut un article au sujet du festival dans l'édition cracovienne de la *Gazeta Wyborcza*, qui est le quotidien le plus libéral et le plus lu en Pologne. Cet article affirmait que les Polonais, en particulier ceux qui célébraient la Saint Stanislas à la Cathédrale Wawel, rencontreraient probablement la marche en sortant de la messe et qu'on leur distribuerait des imprimés relatifs aux droits des gays et des lesbiennes. A la suite de cet article, qui impliquait que la marche était voulue comme une provocation délibérée envers les célébrants de la Saint Stanislas, l'opposition à la marche s'est accrue et est devenue l'objet d'un débat public. De nombreux lieux qui avaient auparavant accepté d'accueillir des événements du festival avaient fait machine arrière à la suite de pressions politiques, principalement du *LPR* et de son agressif groupe de jeunes, les "Jeunes Tous Polonais". Durant toute la semaine qui a précédé le festival des signatures ont été recueillies au centre-ville sur une pétition exigeant l'annulation du festival et réclamant des contre participants au cas où la marche aurait quand même lieu. 280000 flyers protestant contre la promotion de l'homosexualité furent distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de Cracovie, dont nous-mêmes, activistes et organisateurs. 80% des députés locaux votèrent contre le festival, et les représentants du *LPR* essayèrent de convaincre le président de bloquer la marche sous prétexte de dépravation publique. L'université, où devait avoir lieu la partie académique du festival (intitulée "L'Homosexualité, question privée ou publique ?") se vit refroidir elle aussi. Des voix s'élevèrent pour réclamer la démission du directeur du département de sociologie. Finalement, l'Université accepta d'accueillir certains des événements, cependant pas au centre-ville, mais dans de lointaines banlieues, officiellement pour ne pas troubler les activités d'enseignement.

Plus de 1500 personnes participèrent à la marche le 7 mai. Parmi eux, il y avait des représentants d'organisations lgbt de Pologne et de l'étranger, des politiciens, des représentants d'organisations luttant pour les droits de l'Homme, des anarchistes, des écologistes, des familles avec chiens et enfants, des personnes handicapées, des artistes cracoviens, des étudiants et des professeurs. L'itinéraire de la marche du être modifié deux fois à cause d'une manifestation illégale d'opposants. A proximité du château Wawel, la manifestation pacifique fut rejointe par un groupe organisé de 300 personnes, comprenant des politiciens locaux de droite, des organisations catholiques, des groupes néo-nazis et des hooligans munis d'oeufs, de pierres, de briques, qui criaient "pervers!", "les pédés au bûcher!", "allez à l'hôpital!", et qui gratifièrent les participants de saluts nazis. Ce groupe parvint à bloquer la manifestation légale qui du être dissoute. Des hooligans poursuivirent les participants jusqu'à la Place du Marché où, à la suite de rixes, un agent de police fut brûlé à l'acide, et trois personnes furent blessées.

Le lendemain, la couverture médiatique se concentra essentiellement sur les combats de la Place du Marché, en mentionnant à peine la Marche proprement dite. Les représentants de l'Eglise en attribuèrent la faute aux organisateurs de la Marche et déclarèrent que le festival constituait une provocation. Trois jours après la Marche la Ligue des Familles Polonaises annonça sa décision d'organiser un referendum public afin de destituer la maire qui refusait d'annuler le festival. Vendredi dernier la Ligue des Familles Polonaises a commencé à rassembler des signatures pour soutenir le referendum. Il leur en faut 54000.

Le festival *Culture pour la Tolérance* fut une expérience immense non seulement pour les organisateurs, mais aussi pour toute la population lgbt de Pologne. Nous sommes déjà en train de prévoir le festival de l'année prochaine, car nous ne nous laisserons intimider par personne. Nous aimerions nous affilier à d'autres organisations lgbt dans d'autres pays. Echanger nos expériences, parler de ce qui peut être fait, et comment le faire. Mettre sur pied ensemble des événements culturels en Pologne et dans d'autres pays. Nous voulons lutter pour l'égalité des droits, et nous savons que ceci ne concerne pas seulement notre pays, mais le monde entier !

---

### **JASMINA : (GHT 675)**



---

**DANIELLE JULIEN** : Dans le cadre de cette *Université d'Eté Euroméditerranéenne* il va y avoir un exposé sur la Serbie et la Bulgarie, et à cette occasion sera diffusée la vidéo. Je veux aussi vous rappeler que l'on soutient aujourd'hui très fortement l'association et qu'il y aura aussi à la sortie un panier pour soutenir respectivement ces deux associations. Je tiens à vous rappeler l'importance de les soutenir financièrement. Ces groupes ont besoin d'argent.

## DES QUESTIONS

**RICHARDS BENNAMHIAS** : Bonjour, je suis pasteur de l'Eglise réformée de France, et de membre de l'association *David et Jonathan*. J'ai été frappé par l'implication manifeste des religions, disons majoritaires, en Pologne et en Serbie. Sachant qu'il y a aussi des pays à religion protestante majoritaire, assez intégriste. Aussi, je voudrais savoir si des actions ont été faites, soit par les associations directement, soit par le groupe lgbt du Conseil de l'Europe, auprès des organismes représentatifs de ces Eglises qui existent, qui ont pignon sur rue, et qui sont représentées auprès du Conseil de l'Europe ? Je veux, par exemple, parler de la conférence européenne des Eglises qui donne aux Eglises en question, y compris à l'Eglise catholique qui est représentée dans ces organismes, même si elle n'est pas membre officiel, une certaine respectabilité. Je dois dire que je suis effaré à la vue de ce document. Et je crois qu'il y a matière à au moins ouvrir un débat au sein de cet organisme, à leur demander ce qu'ils font pour inviter ceux de leurs membres des Eglises qui sont de ces pays pour faire quelque chose.

**ROBERT SIMON** : Alors, il faut savoir qu'il existe au sein du conseil œcuménique des Eglises des gens qui sont prêts à cheminer, à travailler, car les églises sont extrêmement différentes. Dans les pays d'Europe du Nord, les Eglises sont très ouvertes sur la société, alors que dans d'autres pays c'est très difficile, très différent. En particulier les deux pays que nous avons vus là. Et je crois effectivement que les conseils œcuméniques des Eglises est un lieu important à investir. Et c'est la responsabilité première des associations chrétiennes gays et lesbiennes.

---

**MAÏTÉ** : Je me demandais si en Pologne la religion catholique était une religion d'Etat. Est-ce que c'est inscrit dans la constitution ou est-ce reconnu d'une certaine manière ? Est-ce que, comme en Espagne, l'Eglise catholique touche des subventions importantes ? Les représentants polonais peuvent-ils nous dire comment ils voient dans les années à venir l'influence de l'Eglise. Pensent-ils que son influence va continuer à être aussi importante, et donc être un frein à l'évolution des mœurs et de la société civile ? Est-ce que la disparition du pape et son remplacement par quelqu'un peut-être d'un peu plus progressiste pourraient faire évoluer la situation polonaise et celles de tous les pays qui vivent sous influence catholique ?

Je ne sais pas si vous avez eu connaissance de cette information, en Espagne où l'Eglise catholique est subventionnée par l'Etat, il y a un mouvement citoyen dans lequel les gays et les lesbiennes se retrouvent, qui revoient un papier à l'Etat espagnol disant qu'ils ne sont pas ou plus catholiques, et qu'en conséquence il/elles demandent à être rayés des listes. Car l'Eglise catholique reçoit des subventions de l'Etat en fonction du nombre présumé de catholiques en Espagne. L'argent est un moyen de diminuer en partie l'influence de l'Eglise catholique en Espagne. C'est peut-être, en Pologne, une idée à retenir. Et pourquoi pas en France.

**SLAWOMIR WOJDYLA :** (56-890)

---

**XAVIER :** *Des Panthères Roses.* Je pense qu'il est important de pouvoir profiter de cette réunion et des *Universités d'Été* pour parler notamment de ce qui a été évoqué par Slawek, à savoir qu'elle construction de solidarité au sein du mouvement lgbt européen ont peut essayer de construire. Je crois qu'il y a plusieurs terrains qui sont évidents, il y a tout le travail que fait l'*ILGA* par rapport à la Communauté européenne et par rapport aux institutions européennes, il y a le travail qu'on essaye de faire, je crois justement que c'est important qu'il y ait des personnes de Pologne et de Serbie ici, car depuis quelques mois, avec un certain nombre de personnes (notamment avec *Amnesty International* ou l'*ILGA Europe*), on a essayer de faire un soutien à une marche qui devait se tenir à Belgrade cette année et qui finalement n'a pas pu avoir lieu. Il y a eu comme le disait Slawek, au moment du rassemblement de Varsovie, une action devant l'ambassade de Pologne. Il serait assez important qu'on profite justement de ces *UEEH* pour pouvoir être, je pense, sur ces trois terrains qui sont d'une part une pression, un travail au sein de l'institution européenne, un travail au sein de nos propres représentants dans les institutions européennes. C'est pourquoi quand il se passe des choses dans d'autres pays d'Europe (en Pologne, en Serbie ou ailleurs), faire des manifestations sous diverses formes de solidarité en France est aussi une façon de parler de ce qui s'y passe. Car quand on parle avec des gens de la situation des gays et des lesbiennes en Pologne ou dans d'autres pays, ils sont atterrés. Vis-à-vis de notre opinion publique c'est aussi important. Et je crois que Slawek l'a évoqué, cette solidarité peut avoir aussi une répercussion. Alors il y a la question de la levée de fond, il y a la question d'échange de savoir faire, d'échange d'aide logistique, d'aide militante. Comment justement on peut essayer de profiter de ce moment pour essayer de coordonner, car c'est vrai que les choses ne sont pas évidentes. Il y a plusieurs réseaux différents qui existent, comme le réseau *ILGA*, le réseau qui est né après le forum social européen. Ces réseaux sont différents et peuvent évoluer en parallèle. Et quel type de coordination et d'échange. Et surtout, c'est à vous de nous dire quelques sont les formes de solidarités sont les plus profitables, sont celles qui correspondent le mieux à ce qui peut permettre de faire avancer les droits des gays et des lesbiennes en Pologne, en Serbie et dans l'ensemble des pays de l'Europe.

**SLAWOMIR WOJDYLA :** (64-345)

**JASMINA :** 589-FVS

---

**DANIELLE JULIEN :** Je voudrais remercier très fortement Yasmina et Slawek pour nous avoir éclairé sur la situation des gays et des lesbiennes dans les pays de l'Est. Nous allons donc maintenant aller déjeuner, et nous vous donnons rendez-vous, pour la session de cette après-midi, à 14 heures pile.



**EXEMPLES**

**DE**

**POLITIQUES  
EUROPEENNES**

# DES POLITIQUES EUROPEENNES

**LINE CHAMBERLAIN :** Bonjour, je suis professeur de sociologie au collège de Maison Neuve et chercheur associé à l'Ircam, et également de Montréal. Mon champ de recherche est l'homosexualité et l'environnement de travail. Les discriminations formelles mais aussi insidieuses, de même qu'à la mise en application des changements législatifs, car il y a des milieux de travail homophobes, et des travailleurs (des travailleuses) qui peuvent être vulnérables du fait qu'ils ne bénéficient pas d'une protection syndicale, ou du fait de leur origine immigrante ou toutes autres formes d'handicaps ou de marginalisations. Je suis également ici à titre de membre d'un comité qui prépare une conférence internationale qui aura lieu à l'occasion des *At Games* qui se tiendront à Montréal en 2006. Événement sportif, festif et culturel auquel nous avons voulu donner une dimension politique, compte tenu du caractère international de la rencontre. Le comité qui prépare cette conférence est d'ailleurs co-présidé par Madame Swiebel et Monsieur Wintemute. L'idée est de profiter de l'événement des jeux de Montréal pour faire connaître les solidarités internationales qui existent déjà, et de poursuivre la construction des réseaux et la mise en commun des actions de solidarité internationale.



Je voulais remercier les organisateurs de l'*Université d'Eté* et tous les bénévoles qui y travaillent parce que je crois comprendre qu'il n'y a pas tant de ressources pécuniaires et que l'organisation repose, pour une part importante, sur le bénévolat. J'en profite donc pour remercier toutes les personnes qui y contribuent et qui rendent possible cette rencontre.

---

## APPRENDRE DES EXPERIENCES PASSEES

---

J'ai trouvé les témoignages de ce matin très touchants, et aussi très choquants. Cela m'a aidé à prendre conscience de l'écart qui peut exister entre les pays du Nord et les autres. On ne s'attend pas à des écarts aussi importants. Cet après-midi les deux séances sont davantage tournées vers les pistes d'action. Ce matin nous nous sommes familiarisés avec les institutions européennes nous avons vu les problèmes qui existent de façon aigue dans certains pays. Cette après-midi nous avons quatre intervenants. Un premier qui va parler des politiques et des programmes de l'Union européenne, et de leur impact. Nous avons aussi des interventions sur des expériences de solidarité. Il est important d'apprendre des expériences qui sont menées afin de ne pas se lancer dans des actions qui ne sont pas toujours la meilleure façon de procéder. Je vais demander à chaque intervenant de faire une brève intervention, de dix à douze minutes, de façon à garder du temps pour la discussion.

Le premier invité est Robert Simon, membre du CA des UEEH, et président de l'association *ILGA Europe - Paris 2005* qui va organiser la conférence de l'*ILGA Europe* du 25 au 30 octobre 2005 (à Paris). Robert va nous parler des politiques et programmes de l'Union européenne, et de leur impact.

**ROBERT SIMON :** Nous avons vu ce matin qu'il y a beaucoup de travail à faire en Europe pour lutter contre l'homophobie, contre la lesbophobie et la transphobie. Quand nous avons pris conscience de cela, on se pose la question de savoir ce que nous pouvons faire. Tel est l'objet de cette après-midi. Mais tout d'abord, nous voulons examiner dans quelle mesure les politiques et les programmes communautaires peuvent être utiles pour nos luttes. En fait, il y a pas mal de politiques et de programmes communautaires qui peuvent nous être utiles. Et au cours de cette intervention, je vais en citer quelques-uns très rapidement, puis je m'attarderai plus particulièrement sur la lutte contre les discriminations et plus particulièrement sur un programme: le programme *EQUAL*.

---

## LES POLITIQUES EUROPEENNES

---

La première politique qui nous concerne, c'est la politique de lutte contre les discriminations, car depuis le traité d'Amsterdam dont l'article 13 précise que l'Union européenne doit lutter contre les discriminations, il y a eu un certain nombre de textes et autres directives. Je veux aussi mentionner la politique de santé. Ce n'est pas une politique essentielle de l'Union européenne, mais il y a quand même des orientations, des crédits dont, jusqu'à présent, le mouvement lgbt européen a très peu utilisé les possibilités offertes dans le domaine de la santé par les programmes de santé publique de l'Union européenne. Si dans le domaine de la santé il n'y a pas beaucoup de moyens, dans le domaine de la recherche l'Union européenne dispose de moyens énormes. Le programme communautaire de recherche et de développement technologique est de 19 milliards d'euros sur cinq ans. Il s'agit bien de sommes énormes. Et dans ce programme de recherche, on devrait pouvoir trouver des petites portes qui permettraient de développer la recherche sur les questions d'homosexualité.

Et surtout, il faudrait que l'on développe un lobbying auprès du Parlement européen afin que le prochain programme communautaire de recherche, qui sera adopté l'année prochaine, intègre spécifiquement des recherches sur la lutte contre les discriminations. Je ne pense pas qu'on puisse demander des recherches sur uniquement des discriminations en raison d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, mais demander que la recherche se développe sur les questions de discrimination semblerait opportun. L'Union européenne a également une politique d'éducation, une politique de jeunesse avec un soutien à différentes manifestations. Jusqu'à présent nos associations ne se sont pas saisies de ces opportunités. Il y a aussi la politique d'asile, mais c'est un point qui sera abordé tout à l'heure par Miguel. La politique de défense des droits humains en Europe et dans les pays tiers, dans les pays extérieurs à l'Union européenne sera également abordée tout à l'heure.

Pour l'*Université d'été*, une autre politique qui pourrait être importante c'est la politique méditerranéenne, puisque l'Union européenne s'intéresse beaucoup aux relations avec les pays méditerranéens étant donné que ce sont des pays voisins. Et il y a un programme qui s'appelle le programme *MEDA* qui est un programme de collaboration entre l'Union européenne et les pays de l'ensemble de la zone méditerranéenne. Dans le précédent Parlement, le rapporteur était un parlementaire français qui dans son rapport sur le programme *MEDA* demandait que se développe davantage le soutien à la société civile des actions en direction des populations marginalisées et défavorisées, défendre davantage les politiques de droit de l'homme. Là aussi, il y a un créneau pour nos associations si on veut trouver des soutiens politiques, des moyens financiers pour développer des actions avec des pays de la zone méditerranéenne. De la même manière, il y a une politique de relation avec les pays frontaliers. Aujourd'hui les frontières de l'Europe, c'est par exemple la Moldavie, l'Ukraine (pays où la situation des droits des personnes lgbt est catastrophique). Et l'Union européenne va avoir une politique de coopération avec eux, et il est important que la dimension lgbt y soit incluse.

Je reviens assez rapidement, car cela a été abordé ce matin par Joke Swiebel et Robert Wintemute, sur la politique européenne de lutte contre les discriminations qui s'appuie juridiquement sur l'article 13 du traité d'Amsterdam, ainsi que sur la charte des droits fondamentaux (adoptée à Nice, en 2000) et enfin sur le projet de constitution européenne qui évoque également la lutte contre les discriminations, y compris les discriminations pour raisons d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Sur le plan juridique, une directive importante en matière de travail, c'est la directive de 2000 qui a été transposée en droit français en novembre 2001. Mais que les Français ne connaissent pas, en particulier les syndicalistes et les directeurs du personnel. En particulier qu'elle intègre la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie dans le monde du travail.

---

## UNE CAMPAGNE EUROPEENNE

---

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations, l'Union européenne mène également une campagne de communication qui s'étale jusqu'en 2007. Une campagne contre les discriminations qui a commencé cette année, mais qui est vraiment très discrète. J'ignore si certains d'entre vous l'on vue. A ce niveau l'Union européenne ne s'est pas donné les moyens de communiquer sur sa politique à la hauteur des enjeux et de la complexité des choses. Et je voulais également mentionner, et c'est un des volets de la directive de 2000, c'est que cette directive qui vise à lutter contre les discriminations impose à tous les Etats membres de l'Union européenne de créer une autorité indépendante de lutte contre les discriminations. Jacques Chirac a annoncé qu'il allait le faire, mais ce qu'il ne dit pas c'est qu'il s'agit d'une obligation européenne, que ce n'est pas le résultat de sa bonne volonté de politiques éclairée. C'est une obligation européenne, et si la France ne le fait pas elle sera mise en accusation devant la cour de justice des communautés européennes. Il faut le dire et le répéter.

---

## LE PROGRAMME EQUAL

---

Je voudrais m'attarder un peu plus sur ce programme qui couvre la période 2001/2008 et qui vise à lutter contre les discriminations et les inégalités dans le monde du travail, contre toutes les discriminations (de genres, de races, de sexes, de sexualités et autres). C'est un programme qui fait partie du fond social européen, et l'Union européenne finance à 50% les projets qui sont retenus. Ce sont des projets de plusieurs millions d'euros. Ce qui peut être une aide substantielle à des actions. Et on va le voir, certains s'en sont saisis. Il y a eu quatre projets qui ont été retenus pour lutter contre les discriminations en raison d'orientation sexuelle lors de l'appel de la commission en 2001, pour le lancement du programme *EQUAL*.

Il y a un projet en Finlande qui est mené par l'université d'Helsinki. Je crois qu'il est important de montrer qu'il y a des pays où les universités s'intéressent à nos questions (ce qui est le cas en Finlande), alors que chez nous nous avons eu du mal à mobiliser le monde de la recherche et de l'université lors de l'appel de la commission en 2001 pour le lancement du programme *EQUAL*. Aux Pays-Bas, il y a un projet en cours qui concerne les enseignants gays, lesbiens ou trans. Le porteur de ce projet est Peter Dankmeijer qui s'exprimera en fin d'après-midi. Il y a également un projet en Suède, spécifiquement sur la lutte contre les discriminations pour raison d'orientation sexuelle dont pourrait être victimes les gens qui travaillent dans le système de soin et qui s'occupent de personnes âgées. Et enfin un projet suédois qui s'appelle **Norm Giveur City**. Il s'agit donc de quatre projets qui ont lieu dans des pays où nous savons que l'homophobie est la plus faible en Europe. Ce qui donc accroît les inégalités en Europe puisqu'il n'y a pas de projet du même genre dans les pays du Sud.

À propos du projet *Norm Giveur City*, je dirais qu'ils ont fait fort puisqu'ils ont décidé de lutter contre les discriminations pour orientation sexuelle ou identité de genre que peuvent subir les gens qui travaillent dans l'armée, dans la police et dans l'Eglise. Ils ont choisi ces trois institutions parce qu'elles ont un impact sur la formation des normes sociales. Sur l'affiche de ce projet, on voit une transsexuelle qui travaille pour l'armée suédoise, une pasteur lesbienne qui travaille pour l'Eglise et enfin un policier gay. Il s'agit d'un projet de coopération entre les employeurs, les syndicats, les associations, et il y a toute une série de partenaires (13 au total). L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des gays et des lesbiennes au sein de ces trois institutions, et de contribuer à l'amélioration des attitudes de la société suédoise vis-à-vis des personnes lgbt. C'est un projet courant sur deux ans et demi (jusqu'en fin 2004), doté d'un budget de deux millions d'euros, et visant à toucher 100 000 personnes. J'espère qu'ils auront l'occasion, avant la fin, de venir le présenter en France

---

## UTILISER LES MOYENS EUROPEENS

---

Tout cela pour montrer qu'avec les moyens de l'Union européenne, on peut passer à un stade d'action que nos associations avec leurs petits moyens ne peuvent pas faire. Si je parle du projet *EQUAL*, c'est qu'il y a aussi un projet français, actuellement en point d'interrogation. Ce projet viserait à lutter contre les discriminations en raison d'orientation sexuelle et d'identité de genre dans le monde du travail. Pour le moment nous n'avons pas plus de précisions. Il est présenté par l'association l'*Autre Cercle* (qui est une des associations de lutte contre les discriminations pour raisons d'orientation sexuelle dans le monde du travail) avec cinq autres partenaires, dont l'*Université d'Eté* parce que le projet envisage d'organiser dans les prochaines années, s'il se réalise, s'il est financé par la commission européenne et différentes associations françaises et européennes. Cela se traduirait, dans le cadre des *UEEH*, par un colloque sur les discriminations dans le monde du travail. C'est un projet qui serait une collaboration entre des entreprises, des administrations, des syndicats, des chercheurs, des associations françaises et européennes. Il y a un comité de pilotage qui est en vue et qui sera assez large. L'objectif général est de mobiliser les entreprises et les administrations, mais surtout d'identifier et de mobiliser des relais (syndicats, chefs de personnel...), tous ceux qui peuvent intervenir dans la vie de l'entreprise pour défendre les personnes qui peuvent être l'objet de discrimination. Le deuxième objectif est de faire de la formation, de promouvoir différentes actions permettant de lutter contre les discriminations.

---

## MIEUX UTILISER CES MOYENS

---

Mais comment les politiques européennes nous permettraient d'agir mieux ? La première chose à faire est de peser sur le Parlement européen. C'est pour cela que j'avais invité Joke Swiebel à venir ce matin. Elle ne sera plus l'animatrice de l'intergroupe lgbt, il faut souhaiter qu'il y ait un nouveau groupe lgbt. C'est notre rôle que de faire pression sur nos parlementaires français au Parlement européen pour qu'ils participent à la création de cet intergroupe. Et faire pression sur la commission européenne (c'est le travail principal de l'*ILGA Europe*). Et sur notre gouvernement et sur notre parlement.

Deuxième manière de mieux agir, c'est de mieux utiliser les programmes communautaires. C'est pour cela que j'en ai cité quelques uns tout à l'heure. Mais il en existe bien d'autres. C'est un appel à être à l'affût de l'information, et de prendre le temps de l'utiliser. Et donc, autres moyens d'agir mieux, c'est de faire circuler l'information entre nous. Tels est l'objet de ce colloque. Et enfin, mieux coopérer avec les associations des autres pays. On a donné, ce matin, la parole à deux associations. La question qui se pose maintenant c'est de savoir comment continuer à travailler avec elles. Il y a des gens qui travaillent sur les mêmes questions dans d'autres pays européens, on a intérêt à connaître leurs actions, à travailler avec eux pour unir nos forces. Car on sait bien que la tâche est lourde et que nos moyens sont limités.

**PHILIP BORN** : gjghjtjggy



**MICHEL ALLIAS** : On m'a demandé de parler du cas de l'Egypte, afin de montrer un peu la difficulté d'agir dans ces pays et notamment dans ce pays que vous connaissez surtout depuis le retentissant procès intenté à un groupe d'homosexuels en mai 2001. Cette situation a attiré l'attention de l'opinion internationale.



Il s'agissait de l'arrestation de 52 hommes dans une boîte de nuit du Caire (le Queen Boat) qui était réputée pour être un lieu de rencontre gay. Il y a eu deux procès successifs, largement médiatisés en Egypte même, au cours desquels 23 prévenus furent condamnés à des peines de prison ferme pour comportement obscène entre hommes. Et pour deux d'entre eux, s'est ajoutée l'accusation de mépris de la religion. Les noms de tous les accusés furent publiés dans la presse égyptienne, provoquant l'émoi des familles qui réagirent par la dénégation (non, notre fils n'est pas homosexuel) soit par le rejet ou le bannissement de la brebis galeuse. On se souvient des photos terribles des accusés vêtus de blanc, derrière les grilles s'efforçant d'échapper aux objectifs des photographes, masquant leurs visages sous un mouchoir ou une cagoule improvisée. L'image de cette honte absolue nous a beaucoup touché. Je passe sur les mauvais traitements subis durant leur détention, on peut se souvenir du témoignage de l'un des 52 accusés qui était avec nous aux UEEH, il y a deux ans. Son témoignage a été publié dans *Têtu* en juin 2003.

---

## UNE HOMOPHOBIE GENERALE

Mais cette affaire du *Queen Boat* n'est que la partie immergée de l'iceberg. L'Egypte, jusqu'à aujourd'hui, pratique une politique de répression systématique des homosexuels. Intimidation, chantage, arrestation arbitraire, mauvais traitements sont monnaie courante. Quant aux homosexuels étrangers travaillant en Egypte, on nous a reporté plusieurs cas d'expulsion expéditive. On peut s'interroger sur le pourquoi de cette politique soudaine de l'Egypte à l'égard des gays. Plusieurs hypothèses qui ont été retenues. On incrimine parfois la visibilité excessive de pratiques qui jusqu'à présent étaient courantes mais discrètes. On cite les plages de la mer rouge qui sont devenues un lieux de tourisme international gay, on cite les rencontres de chat sur Internet..... D'autres font l'hypothèse d'une guerre entre clan au pouvoir, on raconte une intrigue compliquée où la famille Sadate aurait révélé l'homosexualité d'un fils Moubarak, et il s'en serait suivi une chasse aux pédés visant en fait à débusquer les homos de la famille Sadate. Pour moi, ce qui reste le plus vraisemblable est la montée en Egypte de l'islamisme politique. Le gouvernement égyptien est confronté à une montée irrésistible de la popularité des Frères Musulmans. Il répond à cette vague par la répression en arrêtant les activistes islamiques. Il y en aurait environ 6000 en prison. En même temps, aux yeux de l'opinion publique le gouvernement Moubarak veut battre les islamistes sur leur propre terrain en se montrant le champion de la moralité publique, des valeurs traditionnelles de la famille.

Et sur ce terrain, ça marche. Les Egyptiens, dans leur ensemble, approuvent cette politique. Qu'ils soient musulmans ou coptes. Pour eux, l'homosexualité est contraire aux valeurs égyptiennes, c'est une perversion occidentale, un effet de la colonisation ou des contacts avec l'Occident. Un ancien combattant de la lutte contre le colonialisme britannique nous a soutenu que les Anglais, déjà à l'époque, introduisaient des homosexuels dans les rangs de la résistance pour l'affaiblir. Aujourd'hui les homosexuels sont accusés d'être des agents des Américains ou des sionistes, voir des suppôts d'une religion satanique. Dans ce contexte culturel les gays égyptiens sont une proie idéale. Ils sont d'autant plus sans défense qu'ils ont souvent intériorisé une image négative d'eux-mêmes, et qu'ils se vivent sans perspective d'avenir. Pour eux, il s'agit de vivre caché ou de quitter l'Egypte.

---

## **QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?**

---

Notre indignation doit pouvoir se concrétiser en actes. Je vais parler à présent d'une action modeste que nous avons tentée en Belgique, en faveur de l'Egypte. Puis essayer de tirer quelques leçons de l'expérience. Dans le cadre de cette brève intervention, je n'ai pas le temps de raconter les diverses phases de l'action en question, je passe donc à l'essentiel donner les objectifs que nous visions, décrire les moyens et les méthodes, et pour finir dire les résultats obtenus.

---

### **AU NIVEAU DES OBJECTIFS**

---

Au départ nous voulions faire une action pour sensibiliser les autorités égyptiennes aux droits des homosexuels. Aussi, nous avons choisi de soutenir des acteurs de la société civile égyptienne. Mais étant donné le contexte politique, nous ne pouvions interpellier les autorités politiques. Il y avait peu de chance que nous ayons pu être écoutés. Elles auraient eu beau jeu de tourner à leur profit nos arguments. Par contre, l'interpellation d'un Etat peut se faire par un autre Etat ou un groupe d'Etats. Ainsi, le Parlement européen a interpellé efficacement l'Egypte sur cette question, et elle a été obligée d'y répondre, argumentant sur ses spécificités culturelles bien connues. Mais notre action à nous, en tant que ONG, devait trouver un autre créneau. Et nous restons persuadés que le changement dans une société ne se produit que de l'intérieur. Nous devons donc identifier puis soutenir les acteurs de la société égyptienne susceptibles de défendre leurs compatriotes persécutés. Enfin, il ne fallait pas que notre action, tout en voulant aider, empire les choses ou renforce une fois encore les préjugés réciproques et le sentiment de supériorité qui nous est si familier à nous occidentaux face aux sociétés du Sud. Il s'agissait de ne pas se poser en donneur de leçon mais au contraire de mieux comprendre la situation réellement vécue en Egypte en créant un échange entre partenaires liés à une même cause : la défense des droits des personnes.

Alors on a réuni des moyens financiers. C'est ainsi que le ministère des affaires étrangères de Belgique nous a donné 90 000 euros. Ensuite des moyens humains, il y avait le groupe d'une dizaine de personnes issues du milieu gay et lesbien et aussi du milieu associatif des droits de l'homme de Belgique. Nous nous sommes mobilisés, on a mis ensemble nos réseaux d'information pour savoir quels pouvaient être les partenaires intéressants en Egypte. Le réseau international sur Internet qui s'était constitué ici, aux UEEH, il y a deux ans, a contribué à cette action. Enfin, nous avons réuni des moyens institutionnels. Et nous avons placé l'action dans le cadre académique. Le centre de droit public de l'université libre de Bruxelles est apparu officiellement comme l'organisateur de l'action. Ainsi nous avons bénéficié d'une personnalité morale associant trois crédibilités : gouvernement belge, société civile et université. Ce montage arc en ciel nous a ouvert beaucoup de portes en Egypte. L'ambassade de Belgique au Caire s'est largement impliquée dans l'action. L'ambassadeur a même organisé un déjeuner à sa résidence avec une douzaine d'associations de défense des droits de l'homme, dont certaines étaient dans le collimateur de la police égyptienne.

---

### **AU NIVEAU DE LA METHODE**

---

D'abord nous avons fait un voyage exploratoire en Egypte, on a envoyé deux experts au Caire pour identifier des partenaires possibles et voir avec eux ce qu'il serait utiles de faire en terme d'actions concrètes. Nous avons rencontré ainsi plusieurs dizaines de personnes et de groupes actifs sur le terrain de la défense des droits de l'homme. Et il est très vite apparu que créer un espace de liberté, d'échange et de parole entre associations égyptiennes sur le thème de l'homosexualité leur serait très utile.

A condition que cet espace soit sécurisé. La question de l'homosexualité est un sujet délicat et périlleux pour les ONG égyptiennes. Elles craignent en s'engageant ouvertement pour la défense des homosexuels de perdre leur crédibilité alors que tant de problèmes sont urgents (torture dans les prisons, décès suite aux mauvais traitements dans les commissariats de quartier, la situation des femmes...). Cependant trois ou quatre associations s'étaient déjà impliquées dans la défense des gays et nous ont encouragé à organiser, à Bruxelles, un colloque où ils pourraient discuter du problème le plus librement possible. Ce colloque, pour n'effaroucher personne, prendrait le titre de "Echange belgo-égyptien sur la protection des droits de la personne", et aborderait trois thèmes : les femmes, les minorités religieuses et les homosexuels. Il se tiendrait à huit clos, ne ferait l'objet d'aucune conférence de presse et de publication finale. Tout serait centré sur l'échange d'idées dans un climat de liberté et de sécurité. C'est ce que nous avons fait.

---

## QUELQUES RÉSULTATS OBTENUS

---

Ces résultats sont bien évidemment difficiles à quantifier, on ne voit aucun résultat spectaculaire. Cependant nous pensons qu'un travail s'est opéré sur les mentalités, que les représentations ont changées. Plusieurs associations égyptiennes ont reconnu qu'elles n'avaient jamais parlé avec des homosexuels, qu'elles n'avaient jamais réellement imaginé ce qu'ils vivaient. Une grande leçon que nous avons pu tirer de ces échanges, c'est la nécessité, si on veut aider l'autre, d'entrer dans sa propre représentation de son problème et de le soutenir dans sa propre façon de faire. Pour cela il faut d'abord bien le connaître, prendre en compte son contexte social, politique et culturel, épouser ses logiques d'action qui sont souvent très différentes des nôtres. Ainsi, les homosexuels égyptiens eux-mêmes ne croient pas opportun de revendiquer des droits en tant qu'ils seraient une catégorie opprimée. Pour eux, c'est un combat perdu d'avance actuellement. Leur combat, ils le portent sur le respect de la vie privée. Leur priorité est d'obtenir que l'Etat ne s'occupe pas de ce qui se passe entre adultes contentant à l'intérieur de l'espace privé. Cette notion de "privacy" est le fer de lance de leur combat. Du côté belge, nous avons aussi pu percevoir un cri unanime des organisations égyptiennes, toutes nous ont dit que si nous voulions vraiment les aider dans la résolution de leurs problème des droits de l'homme, il nous fallait faire pression sur nos gouvernements et sur l'Union européenne pour que l'Egypte mette fin à l'état d'urgence.

Enfin, il faut conclure que la véritable force de cette action modeste a été d'une part le partenariat sur un pied d'égalité entre Belges et Egyptiens, et d'autre part l'association entre partenaires belges associatifs, universitaires et gouvernement. Gageons qu'un travail de solidarité, avec les gays persécutés ailleurs pourrait se faire de façon encore plus efficace en associant l'Union européenne, le monde académique et l'associatif lgbt organisé dans l'espace de la nouvelle Europe. Et je crois que là nous pouvons vraiment reprendre les conclusions avancées par Robert Simon, le programme *MEDA* par exemple est un créneau européen, disponible, intéressant.

---

**MIGUEL VALE DE ALMEIDA :** L'article II-18 du traité de Constitution pour l'Europe dit que "*Le droit d'asile doit être garanti en conformité absolue avec les règles de la Convention de Genève du 28 Juillet 1951 et du Protocole du 31 Janvier 1967 relatives au statut des réfugiés et en concordance avec la Constitution*". De même, l'Article III-167 établit que "*L'Union doit développer une politique commune d'asile et de protection temporaire en vue d'offrir un statut approprié à tout ressortissant du tiers-monde nécessitant une protection internationale, et en conformité avec le principe de non refoulement*". Cette politique doit être en conformité avec la Convention de Genève du 28 Juillet 1951 et le protocole du 31 Janvier 1967 relatif au statut des réfugiés, ainsi qu'avec les autres traités concernés.

Douze pages auparavant, l'esquisse de traité établit également, dans l'Article II-21 ("Non-discrimination") toute discrimination basée sur un motif comme le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les traits génétiques, la langue, la religion ou la croyance, les opinions politiques, l'appartenance à une minorité nationale, la propriété, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, doit être interdite.



Dans la mesure où l'esquisse de traité est la synthèse (et, dans certains de ses aspects, la somme totale) des lois et traités européens précédents, il est raisonnable d'affirmer que la loi européenne se conforme à l'essentiel des conventions, traités et agréments qui ont été signés depuis la Deuxième Guerre Mondiale-en tant que partie d'un processus plus large de définition des Droits de l'Homme, considéré comme la base des codes nationaux et internationaux. Selon la Convention de Genève susmentionnée, le terme "réfugié" est appliqué à toute personne qui en raison d'une crainte justifiée de persécution pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier, ou d'opinion politique, se trouve hors du pays de sa nationalité et est incapable, en raison de cette crainte, de se prévaloir de la protection de son pays. L'UNHCR (la Haute Commission aux Réfugiés des Nations Unies) déclare que "*Les homosexuels peuvent être éligible au statut de réfugiés à cause de leur appartenance à un groupe social particulier*". De plus, on peut lire sur le site de l'UNHCR que c'est la politique de l'UNHCR que les personnes subissant des attaques, des traitements inhumains, ou une sérieuse discrimination à cause de leur homosexualité, et dont les gouvernements sont incapables ou non-disposés à les protéger, soient reconnues comme réfugiés.

---

## L'UNIVERSALITE DES DROITS MENACEE

---

Bien entendu, l'universalité des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne le droit au refuge et à l'asile, se trouve constamment menacée, spécialement quand on considère le degré et la masse de résistance contre les droits à l'orientation sexuelle dans de nombreux pays. *Amnesty International*, sur son site, affirme que la non-signature du projet de résolution brésilienne à la Commission des Nations Unies sur les Droits de l'Homme équivaudra à un refus de la reconnaissance de la discrimination basée sur l'orientation sexuelle en tant qu'atteinte aux Droits de l'Homme en écrivant que "*Des millions de personnes de par le monde subissent l'emprisonnement, la torture, la violence et a discrimination du fait de leur orientation sexuelle ou de leur genre identitaire*". L'exemple récent des 21 hommes condamnés à trois ans de prison en Egypte est présenté. De fait, et en tant qu'exemple extrême de persécution (et de preuve de la globalisation très inégale des droits de l'homme), il existe des pays où l'homosexualité est passible de la peine de mort. Comme le Soudan, l'Arabie Saoudite, le Yémen, l'Iran, et l'Afghanistan. Et dans 67 autres (sur 191 membres des Nations Unies), elle est passible de peine allant de la prison à la peine de mort.

Mais *Amnesty* nous dit quelque chose qui nous amène au-delà (et derrière) la légalité à proprement parlé. L'homophobie non-institutionnalisée, en particulier du genre "hégémonie culturelle", menace même ceux qui bénéficient de l'asile sur la base du risque de coercition pour des raisons d'orientation sexuelle. Dans certains pays d'asile, les homosexuels risquent d'être confrontés aux mêmes persécutions, ou à des persécutions similaires à celles qu'ils ont fui, au cas où leur orientation sexuelle viendrait à être révélée. Dans d'autres pays pratiquant une politique d'asile, leurs revendications sont souvent rejetées à tort. Dans les cas où ils n'ont pas eu par le passé la possibilité d'exprimer ouvertement leur orientation sexuelle, les décideurs leur disent qu'ils devraient être capables d'écarter l'attention des autorités ou des individus à risques de leur orientation sexuelle.

---

## L'INVISIBILITE , LE REFUS DE RECONNAISSANCE

---

Ce sont des situations comme celles-là, qui concernent l'invisibilité/invisibilisation et le silence/mise sous silence de l'homosexualité (de même que le refus de reconnaissance du continuum allant de l'intimité à la reconnaissance publique(et retour) de l'expérience homosexuelle) qui a amené le Conseil Européen (pas l'Union Européenne) à émettre la Recommandation 1470 (en 2000) qui spécifie que "*L'assemblée attire l'attention sur le fait que les politiques d'immigration de la majorité des états membres du Conseil de l'Europe exercent une discrimination envers les lesbiennes et les gays. En particulier, la majorité d'entre eux ne reconnaissent pas les persécutions pour raison d'orientation sexuelle comme motif valable d'octroi d'asile, ni ne prévoient non plus de quelconque forme de droit de résidence pour le partenaire étranger dans le cas d'un couple de même sexe dont un des membres est étranger*".

En fait, la Directive Européenne de 2003 sur la réunification familiale pour les ressortissants d'un tiers-état, avec des critères spécifiques pour les réfugiés, stipule que les étrangers qui sont légalement résidents peuvent amener leur épouse, leurs enfants mineurs et les enfants de leur épouse dans le pays de résidence. Plus loin, la directive indique que les états membres peuvent autoriser l'entrée de partenaires non-mariés, des ascendants, et des enfants adultes dépendants. La polygamie en particulier n'est pas reconnue. Ceci fut suivi par une série de nouvelles mesures législatives européennes sur le droit d'asile, incluant la Réglementation du Conseil 343/2003, connue en tant que "Réglementation de Dublin II", qui détermine quel est l'état responsable de l'application du droit d'asile, au cas où une demande est déposée auprès de plus d'un Etat membre.

L'*ILGA Europe* a publié un manifeste en 2002 exigeant une série d'amendements, et a également fait du lobbying auprès du Parlement européen. L'amendement proposé à la clause anti-discrimination n'a pas été accepté. La clause anti-discrimination proposée par la Commission elle-même a été supprimée et remplacée par une référence générale à la Charte européenne des droits fondamentaux dans le préambule. La définition de la famille proposée par l'*ILGA* fut de même rejetée. A la place, une formule antérieure est utilisée, reconnaissant "*Un partenaire non marié dans une relation stable*" seulement "*Quand la législation ou l'usage de l'Etat membre concerné traite les couples non mariés comme les couples mariés*" dans le cadre de ses lois relatives aux étrangers. Ceci, bien entendu, limite fortement la portée de toute instance anti-homophobe Européenne, dans la mesure où les Etats-nations ont davantage tendance à obéir aux groupes d'intérêt homophobes tels que l'Eglise Catholique. Pour résumer, l'*ILGA* lutte pour la reconnaissance de l'assurance que les persécutions pour raisons d'orientation sexuelle et de genre identitaire sont reconnues, et l'extension de la définition des membres de la famille et les partenaires non mariés, sans considération de sexe, et qui sont déjà intégrées. C'est ce dernier aspect qui semble rencontrer la plus forte résistance.

---

## LA NOTION DE REFUGE OU D'ASILE

---

Le refuge ou l'asile, et l'immigration économique sont, bien entendu, des choses différentes, tout au moins d'un point de vue formel. D'un point de vue anthropologique et sociologique, cependant, la ligne de division n'est pas aussi nette. Les motivations des individus (et les tiraillements socioculturels auxquels ils sont soumis) sont souvent floues et hybrides. La poursuite de la liberté politique et culturelle et la recherche d'opportunités économiques peuvent très bien aller de pair (ainsi que les néo-libéraux eux-mêmes le reconnaîtront, quand on considère à quel point ils placent la "liberté" économique au cœur de leur philosophie politique.....). Dans la même ligne, on devrait souligner que l'immigration et/ou l'asile des

populations lgbt peuvent être motivés par tout un faisceau de raisons et de causes. L'immigration lgbt peut être motivée par n'importe laquelle des raisons motivant tout autre groupe d'individus, sans considération d'orientation sexuelle. Et cette raison peut être, dans bien des cas, la motivation principale.

Il semble donc que deux motivations principales soient en jeu en ce qui concerne la population lgbt dans cette discussion: d'une part, les persécutions pour raison d'orientation sexuelle comme motivation pour réclamer le refuge et l'asile; et la réunification avec la famille et/ou le partenaire d'autre part, que nous parlions de réfugiés demandeurs d'asile, ou d'immigrés. Ces questions sont des marqueurs symboliques dans la définition d'un projet démocratique pour l'Europe, de même que, par exemple, la question du mariage gay aux Etats-Unis aujourd'hui. Quatre principes contradictoires dans la construction politique et sociale de l'Europe semblent concourir à la centralité (et au caractère révolutionnaire) de ces questions : le premier concerne la notion de citoyenneté, et sa relation avec la nation-Etat. Le deuxième concerne la notion de droits de l'Homme d'un point de vue personnel et collectif. Le troisième concerne ce qui s'est vu définir comme la politique identitaire en ce qui concerne les questions de classification, de catégorisation, de discrimination et d'émancipation en fonction de la race, la culture, l'origine ethnique, la nationalité, la religion.... Le quatrième, bien que faisant partie du troisième, est spécifique de par lui-même : l'orientation sexuelle en tant que pivot entre le corps, l'identité personnelle et les règles collectives du contrat social.

---

## LA NOTION DE CITOYENNETE

---

La citoyenneté était, dans la continuité des révolutions française et américaine, un privilège masculin. L'extension de la citoyenneté aux femmes a permis à la notion de genre d'entrer dans les discussions sur l'éligibilité et la légitimité politiques, pendant que la constitution d'états nationaux et d'économies nationales a permis la constitution d'une politique basée sur la notion de territoire, d'état, et sur le pouvoir unifiant de la langue. Les nations-Etats avaient également pour fondement une rhétorique qui plaçait la famille hétérosexuelle capable de reproduction au même plan que l'appartenance ethnique et nationale. La démarche coloniale de l'Europe a contribué à accentuer les frontières de l'appartenance en tant que frontières raciales, tout en définissant des types d'individus dans une échelle hiérarchique du pouvoir. Avec l'effondrement du fascisme et du racisme "scientifique", avec la décolonisation, et avec le progrès du bien-être résultant du mouvement social, le monde occidental d'après la deuxième guerre mondiale a vu l'émergence de la notion de droits de l'Homme, à la fois d'un point de vu individuel et collectif, c'est-à-dire des droits de personnes appartenant à des catégories identitaires dans des systèmes de classification qui les placent tout en bas, à la marge, ou au moindre côté d'une asymétrie. Des formes d'intégration à la fois politique et économique au niveau mondial ont amené à des discussions sur l'universalité des droits humains et sur le statut à la fois du relativisme culturel et du multiculturalisme.

---

## UN DEVELOPPEMENT IDENTITAIRE

---

Les années 60 ont vu le développement des politiques identitaires, basées sur le déclin de l'Etat-nation, sur l'essor de la globalisation et de la localisation, des revendications ethniques, des droits civiques des Noirs et des femmes, et les débuts du mouvement gay et lesbien. Le système double composé du système individuel et du système collectif ethnique/national s'est rompu. L'individu est aujourd'hui considéré comme une entité insaisissable composé d'identités fluctuantes, et le collectif ethnique et national n'est plus la seule identification collective disponible (ou la plus pertinente).

L'orientation sexuelle (et en particulier l'homosexualité) se trouvait à l'extérieur du champ du projet moderne de citoyen. Elle constituait une menace pour la santé, la virilité et la reproduction de l'Etat-nation.

Elle n'avait pas accès au projet initial des droits de l'Homme dans la mesure où on la considérait comme une affaire privée (les individus auraient du dissimuler leur sexualité s'ils savaient qu'on allait les persécuter pour cette raison). Elle est pourtant devenue une part intégrante de la politique identitaire. Elle est, de par les mouvements culturels et sociaux qui en font partie, profondément engagée dans et par la globalisation. Et c'est devenu un point crucial dans les changements de la façon dont l'intime, le privé, le public et le politique s'entremêlent dans l'élaboration des identités et des politiques (voyez l'importance des débats sur le mariage homosexuel aux USA et, de plus en plus, en Europe).

Le mouvement lgbt a intégré les droits à l'orientation sexuelle à la catégorie des droits humains. Mais les droits des lgbt ont été jusqu'à récemment considérés comme maladroitement occidentaux, et comme quelque chose qui doit être traité par les nations-Etats, en fonction de l'importance propre aux communautés lgbt locales. L'immigration, qui constitue un des processus majeurs de la globalisation, des politiques identitaires et du déséquilibre des pouvoirs, a créé dans le monde post-colonial et post-industriel un problème dans la définition des frontières de l'appartenance et de l'exclusion, de la similitude et de la différence. Le racisme, qu'on croit être un tabou abandonné dans l'après deuxième guerre mondiale, effectue un retour porté par le fondamentalisme culturel et la xénophobie, et accentuant la vision ethnocentrique selon laquelle les cultures sont incommensurables et incapables de communiquer (vision extensible, bien entendu, aux religions, et, à nouveau, aux races.....). Les lois protégeant la nationalité, de même que les lois relatives à l'immigration et à l'asile, sont en décalage par rapport à la réalité de l'identité des immigrants aux points d'entrée, avec la dynamique des diasporas et avec l'injustice grandissante dans la distribution des richesses, des ressources et du travail dans le monde.

Dans cette situation, l'orientation sexuelle transcende les cultures et les frontières. Considérée comme une perversion, comme une maladie ou "simplement" comme une déviance hédoniste en Occident, elle peut être considérée en de nombreux endroits comme un péché et un crime, quand ce n'est pas comme une importation occidentale. Les individus spécifiques qui sont gays et lesbiennes sont part et partie des populations migratoires, des groupes de réfugiés et de nationaux. Le point d'intersection entre ces différentes situations peut être l'érotique, le sexuel, et/ou la relation amoureuse. Dans la situation présente, ni les pays et les cultures d'émigration, ni celles d'immigration pour la plupart n'ont résolu la question de la reconnaissance culturelle des partenariats gays et lesbiens, encore moins du mariage, plaçant ainsi les populations lgbt dans un vide politique et juridique. Cette situation devient aiguë si l'un est dans une situation migratoire ou d'asile, alors que les deux statuts légaux en tant que non-nationaux et la légitimité en tant que non membre du groupe au pouvoir sont encore problématiques et sources de conflits. De même que les femmes victimes d'agressions sexuelles, les gays et les lesbiennes dans les flux migratoires ou simplement trans-nationaux (par exemple un Néerlandais et un Portugais ne verront pas leur partenariat reconnu au Portugal, mais ce sera le cas aux Pays Bas, et ceci à l'intérieur de la même "Union".....) vivent dans des limbes culturelles et politiques: ils ne sont pas reconnus en tant que citoyens sexuels ou intimes, et ils ne sont pas reconnus en tant que membres à part entière de leur culture par des notions hégémoniques telles que genre, sexualité, famille, mariage, reproduction,, à l'intérieur de la séquence métaphorique qui relie ces pratiques et les institutions à l'Etat-nation et à la citoyenneté légitime.

C'est pourquoi les questions sur l'orientation sexuelle, marginales comme elles peuvent le paraître à beaucoup, finissent par ne pas être les seules à être centrales (en tant que détonateurs symboliques) dans les conflits globaux et trans-nationaux autour de la libre circulation et de l'établissement en tant que membre à part entière dans la société. Et ceci encore plus en Europe, dans la mesure où la reconnaissance de l'orientation sexuelle comme marqueur d'identité et descriptive de citoyenneté est centrale dans la définition du contrat social, à la fois national et Européen. Qui peut chercher refuge, pour quelles raisons ? Qui peut épouser ou vivre avec qui ? Qui peut rejoindre qui par delà les frontières ?

Placez l'orientation sexuelle comme variable dans l'équation de ces questions et vous disposerez d'un solide point de départ pour mettre en question la cohérence entre les discours et la pratique dans les notions contemporaines de liberté individuelle, d'égalité sociale, de promotion de la diversité au niveau local et global, et dans ce qui se situe entre les deux comme flux constant et mouvements de population.

## DES QUESTIONS

**X :** Pour Monsieur Elias. J'ai participé à votre atelier la semaine passée, et c'est donc la deuxième fois que je vous entends sur cette question. Je trouve votre analyse très intéressante, et j'adopte entièrement ce point de vue sur la question de l'harmonisation des actions Nord/Sud. Une fois que vous avez fourni des moyens aux partenaires du Sud pour que se développe une cohérence, une parole commune, quel est votre point de vue sur le maintien de ces initiatives ? Car si je comprends bien, vous avez eu le soutien financier assez généreux de votre gouvernement. Mais c'était un soutien ponctuel. Et quels sont les moyens d'assurer la continuité, la permanence pour faire en sorte que ces groupes ne soient pas laissés par la suite ?

**MICHEL ELIAS :** Le groupe informel qui s'est constitué, je l'appelle informel parce qu'il était plus ou moins issu de l'association *Tels Quels* (qui fait un peu office de fédération en Belgique), mais il était plus large que ça. Bref, les membres de ce groupe sont toujours en contact les uns avec les autres, on se réunit parfois pour parler de ça. Mais ça reste un peu improvisé. Nous n'avons pas vraiment construit un partenariat à long terme, nous avons simplement repéré quels étaient les acteurs qui nous semblaient les plus intéressants au Caire, nous leur avons fourni l'occasion d'avancer entre eux, et nous sommes là en attente, près éventuellement à faire quelque chose. Mais il n'y a rien qui s'est institutionnalisé dans la permanence. C'était une action ponctuelle, il faut le reconnaître. Mais je pense que nous avons construit une méthodologie dans ce travail. Et cette méthodologie, elle peut resservir. Et c'est plutôt ça qui est important. C'était une première expérience d'un partenariat avec des organisations du Sud.

---

**THIERRY :** Pour Monsieur Ameida. En tant qu'anthropologue, comment définissez-vous une personne transgenres ? Par l'orientation sexuelle ou l'orientation psychologique ?

**MIGUEL VALE DE ALMEIDA :** Non, je ne défini pas. Je crois que les définitions sont de la compétence des gens qui vivent leur vie. Ce sont les transgenres qui doivent se définir eux-mêmes et elles-mêmes. Mais du point de vue politique, normalement du point de vue de l'analyse politique de la culture, tu peux mettre le transgenrisme dans l'idée d'orientation sexuelle. Mais c'est bien pas ainsi que les choses se passent dans la vie réelle. Mais quand on parle des questions d'asile, de refuge, d'immigration, c'est normalement dans le même "sac" que les autorités mettent les choses. Ou bien ça se passe de façon plus facile du point de vue des critères pour le pays accueillant, en matière (par exemple) de rassemblement familial, pas du point de vue des divisions de pouvoir et de classe. Par exemple le cas des immigrants transgenres au Portugal, venant du Brésil, c'est tout autre chose car là c'est une question de travail qui est en place. À cause du type de travail, du travail sexuel par exemple. Et ce sont d'autres questions, d'autres préjugés qui sont mis en place, mais pas l'identification des gens comme tel. C'est ce qui se passe quand tu acquies une autre identité de genre (c'est trop compliqué de discuter de ça, ce n'est pas facile vraiment) d'une certaine façon, les institutions sont contentes de voir disparaître un problème d'ambiguïté. Et ça c'est terrible pour les personnes transgenres.

**X :** Ma question est pour Michel Elias. (491-LMP)

**MICHEL ELIAS :** Je ne pense pas qu'on puisse parler d'un mouvement. Suite à l'affaire du Queen Boat, il y a eu 52 personnes arrêtées. Cela a été une action du gouvernement égyptien. La répression de l'homosexualité a continué et même s'est intensifiée, avec beaucoup d'efficacité. Car en réalité, maintenant les gays égyptiens sont totalement traumatisés. Plus personne n'ose se donner rendez-vous. Les gens vivent vraiment dans la terreur. On peut le dire. L'homosexualité est réellement réprimée. C'est donc l'inverse d'un mouvement ce qui s'est passé. Il y a une démobilisation de la vie gay, qui est devenue beaucoup plus clandestine. Même dans les milieux expatriés, même dans le milieu diplomatique. J'ai rencontré plusieurs personnes travaillant pour des ambassades (France, Belgique, Espagne...) qui aujourd'hui sont extrêmement prudentes dans leur relation de drague. Donc je pense qu'en réalité il y a une démobilisation de la vie gay. On ne peut pas parler de mouvement, il n'y a aucun militant en Egypte. Ni même, je crois, dans le monde arabe. Je crois au contraire que pour le moment il y a une montée du traumatisme dans tout le monde arabe. Tout récemment, au Maroc des homosexuels ont été arrêtés. Il semblerait qu'il avait eu une intervention du Roi pour qu'ils soient relâchés, mais c'était surtout pour des raisons économiques car le Maroc avait peur de répercussions négatives sur le tourisme. Mais ce n'est pas le fait de la mobilisation d'un mouvement gay. Au contraire, je crois que les gays sont vraiment traumatisés. Ce que j'ai trouvé vraiment d'intéressant dans le cas de l'Egypte, c'est que les Egyptiens, même les gays, estiment aujourd'hui que si on peut les défendre c'est en défendant leur droit à la vie privée plutôt qu'en défendant le droit à l'homosexualité. C'est un discours que nous devons prendre en compte, et travailler dans ce contexte.

---

**BEATRICE :** Je suis membre du parti socialiste belge, et anciennement j'ai été confiée à un dossier concernant la réforme du fond social européen à Bruxelles. Et justement j'ai une question à poser, une question que l'on pose beaucoup à Bruxelles, sur, par exemple, l'accord de la Turquie dans l'Union européenne. C'est un exemple, tout comme l'Egypte, tous les problèmes concernant la communauté lgbt sont assez proches. Personnellement j'ai déjà été confrontée à certains problèmes dans le domaine associatif inter-lgbt des pays de l'Est entre les forces de l'Etat et la répression des lgbt, essentiellement en Roumanie où il y a eu plusieurs meurtres non élucidés. Et en Estonie et en Lituanie qui aujourd'hui font partie de l'Union européenne. On n'en parle pas assez de ces pays de l'Est. Vu que le thème de cette journée est quelques exemples de politiques européennes concernant les pays de l'Europe et proches de l'Europe comme l'Egypte. Les cas par cas sont quand même associés dans certains domaines, que ce soit dans le domaine culturel ou religieux. Malheureusement, l'Europe est un fondement essentiellement politique avant tout, et ensuite culturel, qui n'est pas encore construit. Et c'est justement à nous, je pense, la communauté lgbt, à aider à la construction de l'Union européenne. Et suite au rapport effectué sur la réforme du fond social européen, il serait temps que la communauté lgbt soit représentée enfin, de façon active et politique, au sein de l'Union européenne. Dans la médiation. Car comme vous le savez, les associations

(comme *Amnesty international*) ne sont pas représentée parmi les partis politiques. Aujourd'hui nous avons des mots d'ordre et disons, d'action, mais concrètement, au niveau des actions sur place, dans les pays, il n'y a encore aucune réponse reçue à Bruxelles, par médiation par rapport à l'*ILGA*.

Seconde remarque, concernant la communauté transgenre, il faut savoir qu'il y a dans cette communauté deux problèmes à gérer. D'une part le problème identitaire, d'autre part le problème d'orientation. C'est deux problèmes totalement différents. C'est à dire que la communauté lgbt doit gérer deux types de problèmes concernant non seulement les transgenres mais aussi les bisexuels, c'est à dire l'identité et aussi l'orientation. Ce sont souvent des problèmes qui sont mélangés aux problèmes éthiques de la communauté lgbt. Pourtant c'est du cas par cas. Il n'y a jamais eu de travaux qui ont été effectués à ce jour. Car vous pouvez être transsexuel après qu'on vous a changé les papiers, vous pouvez aussi être homosexuel. Ce thème n'a jamais été abordé jusqu'à aujourd'hui. Et donc j'attends une réponse. Merci.

**PHILIP BORN** : (14 PBM)

**CHRISTINE LOUDES** : Je voulais signaler que *ILGA Europe* a comme projet, cette année, de faire une recherche sur les identités multiples, les personnes transgenres qui sont aussi gays, lesbiennes ou bisexuelles. Si vous voulez prendre part, je serais ravie d'en parler avec vous.

---

**THOMAS** : Je voulais d'abord remercier les *UEEH* parce qu'elle me permettent de m'exprimer de l'aile progressiste et humaniste de cet hémicycle, puisque je me situe à votre droite extrême. Alors, j'avais une question à poser par rapport à l'intervention de Robert Wintemute, en ce sens que ce matin il a fait référence au fait que la Communauté européenne avait comme levier la possibilité de faire pression sur des politiques de coopération, en fonction du respect des droits humains. Est-ce qu'il y a eu des précédents concernant les orientations sexuelles ? Et dans quelle mesure pensez vous que la Communauté européenne serait disposée à faire pression, à modifier ou restreindre des accords de coopération avec des pays, dans la mesure où elle constate que ces pays ne respectent pas les droits humains liés à l'orientation sexuelle ?

**PHILIPPE BRON** : opinion (89 GVT)

**ROBERT SIMON :** Pour compléter, je voudrais mentionner que l'Union européenne serait vraiment très ferme dans les discussions avec la Turquie, si discussion il y a, pour que tous les textes législatifs turcs intègrent les outils, toutes les directives de lutte contre les discriminations de l'Union européenne. Concernant les autres pays, tout à l'heure je mentionnais le programme *MEDA*, programme dans lequel on mentionne le soutien à la société civile, la lutte pour la défense des droits de l'homme. Alors effectivement la question est de savoir quel poids cela pèse par rapport aux intérêts de coopérations économiques. Et effectivement on peut constater que cela vient en surplus, que c'est la cerise sur le gâteau. Je crois que c'est notre rôle que de faire pression, en particulier sur le Parlement européen et éventuellement sur le Conseil européen, à travers nos gouvernements, pour que les questions de droits de l'homme soient des questions majeures dans la politique étrangère de l'Union européenne. La politique étrangère devient de plus en plus, et en particulier si le projet de constitution est adopté, une compétence communautaire. Cela dépendra donc de la volonté du Parlement européen et des représentants des Etats au Conseil européen, de faire jouer cette dimension comme un point fort de cette politique étrangère. Mais on ne peut pas dire, là c'est une réflexion au niveau européen, si on réfléchit à ce qu'est la politique étrangère de la France et de la place qui y occupe la défense des droits de l'homme, on n'a pas lieu d'être fier. Alors qu'on prétend être la partie des droits de l'homme. Et je crois que là aussi, c'est notre responsabilité de citoyen que de faire pression sur notre gouvernement et sur notre parlement pour que les droits de l'homme soient un outil de notre politique étrangère. Tout à l'heure quand j'entendais Michel Elias nous dire ce qu'ils ont pu faire, certes ponctuellement, avec le soutien du gouvernement belge, à ma connaissance, on n'a jamais vu le gouvernement français (même quand nous avions un gouvernement de gauche) s'engager à ce point pour la défense des personnes lgbt dans quelques pays du monde. C'est vrai, il faut qu'on se batte pour que l'Union européenne ait une politique plus déterminée en matière des droits de l'homme au niveau français, mais je pense qu'elle a une politique au moins aussi déterminée que la politique française. Donc on doit aussi travailler sur ces questions au niveau français. Et jusqu'à présent le mouvement lgbt s'est intervenu que très ponctuellement sur les questions des droits de l'homme à l'étranger. Il me semble qu'il faut qu'on renforce notre capacité d'action en ce domaine.

**PHILIPPE BRON:** Go home (182 HXR)

---

**LINE CHAMBERLAIN :** Avant de terminer, un commentaire d'une Nord-américaine. Chez nous, la mondialisation économique se passe essentiellement sur plan de négociation d'accords économiques, sans dimension politique. Nous n'avons donc pas ces outils politiques. Et je me rends compte que ce n'est pas si facile, même si on a les outils, de les utiliser. Mais au moins il existe des leviers politiques. Alors que, par exemple, les ententes entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique ce sont des accords purement économiques. Il n'y a donc pas de voix politiques pour se parler, pour se regrouper, pour nous aider à lutter contre les discriminations. L'accord de libre-échange dans l'ensemble des Amériques est lui aussi dépourvu de tous leviers politiques. Donc une mondialisation essentiellement économique.

**QUELS ACTEURS  
EUROPEENS**

**POUR LES DROITS DES**

**PERSONNES LGBT**

**ET CONTRE LES**

**DISCRIMINATIONS**

## DES ACTEURS EUROPEENS

**MARIE PAULE LOLO** : Nous attaquons le chapitre cinq de notre journée, à savoir "*Quels acteurs européens pour la lutte des droits des personnes lgbt et de la lutte contre les discriminations*". C'est sur leur implication, leur réussite,..... je lis le programme. Je suis présidente au pied levée, vous m'en excuserez. Il n'y a pas une grande préparation. Je reprends : "*Leur implication, leur réussite et leurs difficultés, leur perception des stratégies pour la décennie à venir*". Nous commencerons par *ILGA* avec leur représentant européen : Yves de Matteis. Et Celia Duvar pour le groupe de travail trans de l'*ILGA*.

**YVES DE MATTEIS** : Alors, tout d'abord je voulais remercier les *Universités d'Eté* de Marseille de m'avoir invité. Je vais essayer d'être relativement bref pour laisser la place aux questions. Je vais donc vous présenter l'*ILGA*, l'*International Lesbian and Gay Association*.



Peu après sa fondation en 1978, il y a plus de 25 ans, la première conférence de ce qui n'était encore que l'*IGA* (*International Gay Association*), ne réunissait qu'une vingtaine de personnes et six pays européens, plus les Etats-Unis et l'Australie. Depuis l'*ILGA* a grandi. Pour intégrer explicitement les femmes lesbiennes, tout d'abord, puis les personnes bisexuelles et transgenres. Aujourd'hui, l'*ILGA* est une fédération mondiale regroupant plus de 400 associations lgbt dans tous les continents et plus de quatre-vingt-dix pays. Les membres de l'*ILGA* vont de petits groupes à des collectifs nationaux, voir des villes entières (comme Amsterdam). Aujourd'hui, les conférences de l'*ILGA* réunissent plusieurs centaines de délégués du monde entier. L'*ILGA*, depuis quelques années, a même commencé un processus de régionalisation. C'est ainsi que chaque région (en général des continents) est destinée à disposer de sa propre organisation. La première à se constituer a été l'*ILGA Europe*, en 1996. Depuis, l'*ILGA Asie* et l'*ILGA Lac* (Amérique latine et Caraïbes) organisent également des conférences régionales. Entre les conférences, c'est un bureau exécutif qui dirige l'organisation et qui est constitué d'un homme et d'une femme de chaque continent. Il se trouve que je suis le représentant masculin au niveau de l'Europe.

### AU NIVEAU DES REUSSITES

En plus de 25 ans, l'*ILGA* a plusieurs succès à son actif, qui sont la plupart du temps inconnus. Parmi lesquelles des campagnes de soutien lancées à l'occasion de conférences organisées dans le pays où a lieu la conférence, attirant ainsi l'attention des médias et des politiques, par exemple au Brésil, au Mexique, en Afrique du Sud ou Europe de l'Est. Au plan international, mis à part le fait qu'elle ait été la première organisation lgbt à faire entendre sa voix à la Commission et à la Sous-commission des droits de l'homme,

L'ILGA a notamment contribué, en 1992, à ce que l'homosexualité ne soit plus mentionnée sur la liste des maladies de l'Organisation Mondiale de la Santé, à Genève. L'ILGA a également encouragé *Amnesty International* à accepter comme prisonnier de conscience les lesbiennes et les gays incarcérés du fait de leur orientation sexuelle. Exerçant un lobbying sur, par exemple, le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'OSCE ou l'Union européenne, l'ILGA a aussi participé en tant qu'organisation non gouvernementale à de nombreuses conférences internationales, comme celle sur les droits de l'homme de Vienne en 1993, et la quatrième conférence sur les Femmes à Beijing en 1995 (ainsi qu'aux réunions préparatoires).

---

## AU NIVEAU DES DIFFICULTES

---

L'ILGA pourrait assez facilement être comparé à un paquebot. Il lui a fallu des années pour trouver son rythme de croisière. Assez récemment, ses finances lui ont permis d'engager un secrétaire à temps complet (qui donc a été longtemps un bénévole) et une directrice ou un directeur est sur le point d'être engagé. Autre difficulté : il a fallu réunir en un secrétariat central, à Bruxelles, divers secrétariats qui à l'époque étaient pris en charge par des associations un peu partout dans le monde. C'était par exemple le secrétariat de l'information en Suède ou en Belgique, le secrétariat des finances en Grande-Bretagne, le secrétariat pour l'action aux Etats-Unis. Aujourd'hui, le seul secrétariat qui soit indépendant c'est celui pour les femmes, basé aux Philippines, depuis la dernière conférence de l'ILGA à Manille.

Sur le plan externe, la difficulté pendant des années a été double. D'une part convaincre les ONG généralistes (comme *Amnesty International*) que les droits lgbt étaient bien des droits humains, et d'autre part mobiliser les organisations lgbt elles-mêmes. Ce qui était difficile tant pour les associations de petite taille manquant de moyens, que pour les organisations mieux dotées qui à l'époque étaient souvent aux prises avec le sida ou la question du partenariat enregistré.

---

## LES STRATÉGIES D'AVENIR

---

Aujourd'hui, les choses commencent à changer passablement. De plus en plus d'organisations de droits humains généralistes sont actives pour défendre les droits lgbt. Il y a *Amnesty* qui a un engagement de plusieurs années, mais aussi *Human Rights Watch* avec son nouveau programme qui date de quelques semaines, ou encore d'autres organisations comme la *Fédération Internationale des Droits de l'Homme*. Les organisations lgbt nationales commencent elles aussi à être actives. Comme les fédérations néerlandaises, allemandes ou suisses (respectivement *COC*, *LSVD* et *Pink Cross*) qui consacrent plus de temps et de moyens aux droits lgbt sur le plan international. Par exemple en faveur de la résolution brésilienne, dont Philippe nous a parlé. Dans ce cadre, le rôle de l'ILGA est important. De niveau international et ayant des membres dans de nombreux pays (comme *Amnesty*, *Human Rights Watch* ou la *FIDH*) l'ILGA, en tant que fédération, dispose d'une légitimité supplémentaire sur laquelle les autres organisations pourront s'appuyer, dans le cadre de nouveaux projets internationaux, dans les années à venir. Des campagnes comme celle qui a présidé au lancement de la pétition sur la résolution brésilienne (L'ILGA avait lancé une pétition on-line qui actuellement en est à plus de 50 000 signatures) devront être lancées systématiquement, avec l'appui et en collaboration avec les organisations locales, nationales, voire même avec les associations organisatrices de *Prides* en Europe ou dans le monde. Je voulais souligner, par exemple, que lors de la dernière commission des droits de l'homme, plusieurs organisations ont collaboré pour permettre à plusieurs délégués d'organisation LBGT du monde (en Chine, au Mexique, au Brésil ou ailleurs) de venir à la commission des droits de l'homme pour faire du lobbying directement sur les délégations qui étaient présentes, et qui auraient du normalement voter sur cette résolution brésilienne.

Aujourd'hui il est vraiment essentiel, à l'heure où les associations lgbt européennes voient de plus en plus leurs revendications enfin aboutir, dans quasiment tous les pays, il est essentiel de prendre en compte les droits lgbt ailleurs dans le monde. Dans ce cadre-là, les conférences mondiales de l'*ILGA* seront appelées à jouer un rôle central de mise en réseau et de communication entre les diverses associations et les différents mouvements. Mais plus encore, ces moments privilégiés permettront aussi à des gays, des lesbiennes, des bis et des trans à faire connaissance, à se rencontrer comme ici à Marseille, mais à l'échelle mondiale. Celles et ceux qui ont déjà pu participer à de telles conférences s'en souviennent comme de moments parmi les plus enrichissants de toute leur existence. C'est vrai que de rencontrer des gens qui ont vécu cette expérience, qu'on a vécu en Europe de manière beaucoup plus négative en Afrique ou au fin fond de l'Asie ou de l'Amérique latine, sont toujours des expériences importantes.

En 2004, la conférence de l'*ILGA Europe* aura lieu à Budapest. En 2005 et 2006, c'est la francophonie sera particulièrement à l'honneur puisque les conférences de l'*ILGA Europe* et de l'*ILGA* au niveau mondial auront lieu, à six mois d'intervalle, respectivement à Paris et à Genève. D'ailleurs nous espérons que dans ce cadre là les associations parisiennes et genevoises vont collaborer, envoyer des bénévoles. Dans le cadre de ces deux conférences, nous attendons plusieurs centaines de délégués, et nous nous préparons à collaborer afin de faire de ces deux événements pas seulement des succès, et des moments privilégiés, mais également des points d'ancrage pour la politique lgbt en matière de droits humains pour les années à venir. Plus particulièrement à Genève l'accent sera mis sur toutes les agences de l'ONU qui sont à Genève, on mettra l'accent sur les droits humains dans le cadre de ces différentes agences, nous ferons aussi. Souvent l'Afrique, l'Asie ou l'Amérique latine. Et enfin, nous ferons en sorte que le plus possible de langues soient traduites, afin de donner une accessibilité au plus grand nombre de personnes. Il y a une semaine on a organisé une conférence avec la branche locale d'*Amnesty*, on avait traduit en français, en anglais et en japonais. On espère pourvoir faire mieux lors de la conférence mondiale, en ajoutant le russe, le chinois. Enfin, tout cela dépendra des bénévoles qui seront disponibles à ce moment.

---

**CÉLIA DUVAR :** Dans le cadre prestigieux de cette salle du Conseil Régional de Marseille, je vais essayer de vous présenter le travail du *CARITIG*, son implication dans l'*ILGA Europe* et décrire le travail du groupe trans de l'*ILGA Europe*. C'est en 2001 que le *CARITIG* a été amené à s'investir dans l'*ILGA*. Rappelons que le *CARITIG* est le *Centre d'Aide, de Recherche et d'Information sur la Transsexualité et l'Identité de Genre*. Notre organisation qui a été créée en 1995, mène des actions dans toute la France. Son siège est à Paris. Je suis personnellement responsable de l'antenne PACA. Vous trouverez des brochures sur le *CARITIG* à l'entrée.



Le *CARITIG* a donc commencé à s'investir dans l'*ILGA* suite à l'invitation de notre Président Armand Hotimsky à la Conférence de l'*ILGA Monde* à Oakland en 2001. Ce fut la première fois qu'une conférence de l'*ILGA* accueillait une pré-conférence sur la question transgenre. C'est également lors de cette conférence et pour la première fois qu'une transgenre néo-zélandaise, Tess Lomax, fut élue au conseil d'administration de l'*ILGA*. Quelques mois plus tard, la conférence annuelle de l'*ILGA Europe* était organisée à Rotterdam. Des transgenres de nombreux pays étaient conviés : Demet Demir de Turquie, Jo Bernardo du Portugal, Alex Reght d'Allemagne, une personne de Lettonie, et Armand Hotimsky pour le *CARITIG*. C'est sous la pression incessante de Nicolas Beger (alors membre du board de l'*ILGA Europe*) que le groupe trans de l'*ILGA Europe* a démarré. Cependant, les financements européens de l'*ILGA Europe* ne permettant pas de travailler sur la question, les possibilités d'actions restant limitées jusqu'à présent.

Néanmoins, la première mission du groupe a été de sensibiliser à la question transgenre les organisations gays et lesbiennes adhérentes de l'*ILGA* et surtout de répondre aux nombreuses interrogations comme savoir quelles actions mettre en place, comment aider, et évidemment, si on doit se présenter comme association lgbt à partir du moment où il n'y a pas de transgenre dans l'association.

---

## **QUELQUES REVENDICATIONS**

---

La deuxième mission était de présenter un programme de revendications clair et précis, significatif des objectifs futurs de l'*ILGA Europe* en matière de transgennalité, les voici :

- Le respect complet des droits de l'homme, particulièrement le droit à l'intégrité physique, en abolissant par exemple l'obligation légale de stérilité définitive ou de chirurgie obligatoire de réassignation de sexe .
- La liberté pour chaque personne d'afficher sa propre identité de genre ou de voir son intersexualité reconnue selon son propre choix.
- Le droit pour les enfants de ne pas être soumis à toute mutilation génitale ou intervention chirurgicale esthétique, avant qu'ils ne puissent donner un consentement éclairé.
- La liberté de voir entièrement reconnu par la loi l'état-civil relatif à son identité de genre, ainsi que sa situation et ses papiers personnels, sans préjuger d'un traitement hormonal ou d'une chirurgie de réassignation de sexe, ni obligation légale de chirurgie irréversible ou de procédure de stérilisation.
- La liberté de ne pas avoir à divulguer le sexe assigné à la naissance ou son identité de genre.
- La liberté d'épouser une personne indépendamment de son sexe ou de son identité de genre, de ne pas divorcer en cas de modification de la mention du sexe sur l'acte de naissance.
- Le droit d'assumer ou de continuer à assumer un rôle parental social ou biologique dans l'identité ou l'expression de genre revendiquée.
- La liberté et le droit de recevoir les soins médicaux appropriés et l'aide nécessaire pour la réassignation sexuelle désirée.
- La liberté de profiter d'un travail sans crainte de renvoi ou de harcèlement en raison de son identité de genre ou de l'expression de son genre.
- Le droit à la protection légale dans tous les aspects de la vie avec l'identité de genre affirmée.
- L'inclusion de l'identité de genre et de l'expression de genre dans tous les articles et toutes les dispositions légales contre les discriminations.

Les deux prochaines conférences européennes (à Budapest et à Paris) nous permettront de consolider notre groupe et notre travail avant la prochaine conférence mondiale de l'*ILGA Monde* qui aura lieu à Genève. Dans le cadre de cette dernière, la pré-conférence transgenre sera, nous espérons, l'expression de cette intensité combative de la quête des droits des transgenres. Nous profiterons de ce lieu stratégique pour mener des actions concrètes en direction de l'OMS. Car si l'homosexualité a disparu de la classification psychiatrique (en 1987) du DSM, il n'en est pas de même pour la transsexualité. Et si à Genève, l'OMS a son siège, il en est de même de la commission des droits de l'homme de l'ONU. Le *CARITIG* a déjà participé cette année en tant que membre de l'*ILGA* au lobbying pour soutenir la résolution brésilienne sur l'orientation sexuelle. Nous devons continuer à être présent pour que l'identité de genre ne soit plus oubliée dans les futurs textes condamnant les discriminations. Car si nous constatons de la transphobie chez les médecins, nous la voyons aussi dans la vie de tous les jours. La liste des meurtres de transgenres ne fait que s'allonger. Aussi nous devons travailler ensemble pour rappeler que la violence n'est pas qu'un vain mot.

**PHILIPPE COLOMB** : Je vais procéder à une rapide présentation d'*Amnesty* et de son travail sur les questions lgbt. Questions qui vont ne plus être lgbt mais davantage des questions de droits sexuels, liées à la discrimination liée à la sexualité, lié au genre. C'est l'évolution actuelle. Tout à l'heure, Yves disait que l'*ILGA* est un peu comme un paquebot qui a mis un peu de temps à trouver sa vitesse de croisière, je pense qu'*Amnesty* est un grand pétrolier qui a eu beaucoup de mal à prendre le virage lgbt. Et comme il l'a rappelé, il y a eu des pressions extérieures qui ont permis à *Amnesty* à réfléchir à ces questions, et d'évoluer notamment durant les années 90.



---

## UN MOUVEMENT INTERNATIONAL

---

*Amnesty*, qui a plus de quarante ans, est un mouvement international avec plus d'un million de membres et un système qui essaie d'être le plus démocratique possible. Evidemment, toutes les décisions sont très longues à prendre, la réflexion, l'évolution des stratégies prend énormément de temps. Par ailleurs, le positionnement, la stratégie d'*Amnesty* répondent toujours à une perspective généraliste et internationale par rapport aux droits humains. C'est un élément qu'il faut avoir en tête pour comprendre certains positionnements. Car quand *Amnesty* s'engage, c'est toutes les sections d'*Amnesty* partout dans le monde qui s'engagent. Il y a une hiérarchisation de priorités qui répond à cette perspective. Le fondement d'*Amnesty*, c'est la déclaration universelle des droits de l'homme. Et spécifiquement, historiquement, *Amnesty* se fonde sur la défense des droits civils et politiques (liberté de conscience, d'expression, d'association, de manifestation...).

---

## UN MOUVEMENT QUI EVOLUE

---

C'est donc un mouvement qui a évolué dans les années 90, sous (l'amicale) pression notamment de l'*ILGA*, commençant à entamer une réflexion thématique sur les questions lgbt. Il y a toujours eu des prisonniers de conscience lgbt défendus par *Amnesty* mais elle ne thématise pas nécessairement de cette façon la défense de ces prisonniers. Les années 80/90 voient l'effondrement du bloc de l'Est qui est historiquement un élément important dans la construction du militantisme d'*Amnesty*. C'est aussi la disparition progressive des dictatures militaires en Amérique latine. Tous ces mouvements font qu'*Amnesty* voit qu'il y a de nouveau acteurs et aborde de nouvelles thématiques. Les premières thématiques qui émergent au sein d'*Amnesty*, ce sont les discriminations liées au sexe. C'est à dire tout un travail sur les femmes, sur les droits fondamentaux des enfants. Ensuite il y a eu les questions d'accès à la santé, avec le rôle des médecins dans le viol des droits fondamentaux. Tous ces thèmes émergent, et aboutissent aussi à un travail sur les questions lgbt.

En 2001 *Amnesty* a fait une campagne sur la torture. La participation d'*Amnesty* aux UEEH avait été un élément important de cette campagne, au niveau français. Et cette campagne était l'occasion d'une évolution théorique assez importante, alors qu'*Amnesty* travaillait toujours principalement sur les violations de droits fondamentaux, les emprisonnements, les tortures, *Amnesty* va remonter en amont et commencer à travailler sur la discrimination. La campagne sur la torture est le moment où *Amnesty* pose les jalons théoriques qui vont lui permettre de dire que les discriminations favorisent les violations des droits fondamentaux, violations sur lesquelles *Amnesty* travaille. Et qu'il faut donc prévenir plutôt que de ne pas guérir. L'idée est donc de travailler sur la discrimination. De fait, maintenant le travail sur les discriminations est pleinement intégré à notre travail.

Quand je disais qu'*Amnesty* suit le monde, c'est aussi la question des niveaux acteurs, les nouvelles personnes qui violent des droits fondamentaux d'autres personnes. Tout ce qu'on met globalement sous le terme technique, pas très agréable, d'acteur non étatique. C'est à dire tous les agents susceptibles de violer les droits fondamentaux d'une autre personne, tout en n'étant pas des agents de l'Etat ou n'étant pas identifié clairement comme tels. Comme les brigades de la mort en Amérique latine qui sont des groupes paramilitaires (au statu assez indéfini) coupables d'exactions. Pour les questions qui nous concernent, un acteur non-étatique c'est toute personne qui va se rendre coupable de violence à l'encontre de personnes lgbt. C'est des acteurs très importants. Et travailler sur ces acteurs demande une nouvelle stratégie.

---

## UNE PRISE EN COMPTE DES LUTTES LGBT

---

Historiquement, *Amnesty* défend cas individuels. Maintenant notre travail est plutôt un travail en étai, par en haut et par en bas qui consiste à faire du lobbying au niveau du droit international car ce dernier est efficace, souvent, à moyen terme. Mais aussi un travail plus par le bas de soutien aux associations. Ce qui est frappant ces dernières années, c'est qu'on voit dans des pays où la situation des personnes lgbt est très difficile, un militantisme apparaît. Un militantisme souvent entravé, qui a des difficultés matérielles, politiques et administratives. A ce niveau, *Amnesty* peut intervenir. On pourrait évoquer le cas de toutes les associations dont l'équivalent des Préfectures refuse l'enregistrement des associations, des sites Internet fermés, des publications non diffusés..... On a vu l'enjeu politique qu'est devenu l'organisation des *Marches* dans certains pays. Pour *Amnesty*, c'est là aussi un axe de travail fort que d'aider les associations militantes qui souhaitent organiser des *Marches* que de pouvoir les aider. Finalement on revient sur les fondamentaux d'*Amnesty*, à savoir le droit de manifester qui est un droit fondamental. Et c'est comme cela qu'il faut le comprendre.

*Amnesty* peut servir à faire en sorte d'avoir une politique efficace, à éviter tous les phénomènes d'éthno-centrisme, de solutions imposées ou perçues comme imposées par le Nord ou l'Europe, toujours tenter de comprendre les questions lgbt dans le langage des droits humains. Et pour reprendre la question des *Marches*, on n'est pas obligé de militer pour les *Marches* d'un point de vue identitaire, mais plus classiquement politique en terme de liberté de manifester (droit fondamental). Je crois donc que nous pouvons aider les associations lgbt à faire ce travail de codage et théorique, qui a un impact assez fort. Car ce n'est pas pareil de défendre des lgbt parce qu'ils ont prisonniers d'opinion. Un site lgbt qui ferme, pour nous s'est évidemment de l'homophobie, mais le défendre sur la base de la liberté d'expression et non pas de la dénonciation de l'homophobie, c'est bien à cela qu'*Amnesty* peut servir auprès des associations lgbt.

---

**MALIK SALEMKOUR :** C'est toujours avec plaisir qu'on répond présent quand nous sommes invités par des associations un peu thématiques, nous qui sommes des associations plus généralistes. Présenter rapidement la *Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme*, associations européennes, c'est que nous sommes donc affiliés à la *Fédération Internationale des Droits de l'Homme* qui est une association qui regroupe les associations nationales de défense des droits de l'homme dans 140 /150 pays. Et le regroupement régional (continental) est un mouvement aussi chez nous au niveau des ligues européennes. C'est vrai que sur l'Europe nous sommes une associations récente (elle a trois ans). L'association a trois ans, car jusqu'à présent les ligues nationales dominaient, et la conscience européenne n'avait pas atteint cette vieille dame qui est née en 1930, d'une alliance entre la ligue allemande et la ligue française en essayant d'éviter le seconde guerre mondiale.



---

## L'APPORT DE LA FIDH ET LA FIDHAE

---

Déjà, il faut être clair et là je parlerais sans cacher la difficulté à laquelle nous avons été confronté, c'est qu'un sujet qui n'est pas spontané dans l'action des ligues dans le monde et dans les ligues européennes. Même si le président de la ligue européenne, le président de la ligue belge, est l'un de premiers pacésés (avec un homme) de Belgique, c'est récemment que ce combat est devenu un combat politique qui a dépassé les frontières de la défense individuelle. Jusqu'à présent on défendait des victimes individuelles, mais la revendication politique au sein de la FIDH n'a pas été simple. Quand on est allé voir le président de la FIDH pour lui dire qu'il nous semblait important d'engager un mouvement de réflexion et d'action politique dans l'ensemble des ligues, pour la défense des mouvements gays et lesbiens et trans, la réaction n'a pas été un enthousiasme spontané. Mais il est vrai que spontanément, on l'a vu avec la ligue égyptienne (par exemple) où il a fallu gronder, fortement, pour obtenir de sa part un soutien aux personnes qui avaient été arrêtées à l'époque. Les mouvements lgbt, les associations lgbt doivent nous interpeller, doivent interpeller dans leur pays les ligues quand elles existent ou à l'échelon européen (la FIDHAE). C'est comme ça que nous arriverons à avancer, c'est comme ça que la ligue française a avancé (je me suis occupée de la commission lgbt dans les années 90) parce que jusqu'à présent nous n'étions que dans le soutien mais pas dans la revendication. Maintenant, nous avons rattrapé notre retard. Nous sommes pour le mariage, l'adoption, le soutien à l'organisation des associations lgbt, à l'ensemble des manifestations (comme *l'Existrans*), à la reconnaissance de l'identité sexuelle et l'identité de genre.

---

## QUE POUVONS-NOUS APPORTER ?

---

Sachant que le mouvement de partenariat avec les associations lgbt peut tourner autour de trois idées. La première, on l'a vu tout à l'heure avec les témoignages bouleversant de ceux qui, gays, lesbiennes ou trans, s'affichent dans leur pays montrent qu'il y a des difficultés vitales vis-à-vis d'elles, et qu'il y a certainement besoin que la politique d'asile au sein de l'Union européenne soit une politique accueillante vis-à-vis de tous ceux qui sont menacés dans leur pays et qui ne peuvent pas y trouver la sécurité. La notion de "pays sûr" est une notion qui dit que lorsqu'un pays a pris l'ensemble des mesures théoriques pour défendre les personnes lgbt où les personnes qui pourraient être menacées dans d'autres cadres de discrimination, elles n'auraient pas un droit à revendiquer l'accès à l'asile dans un autre territoire. En Pologne ou en Serbie, en dépit de leur entrée dans l'Union (c'est à dire leur capacité à avoir des textes conformes aux directives européennes), la sécurité est-elle garantie pour ces hommes et ces femmes qui étaient dans la rue ? Cela signifie que la notion de pays sûr doit être revendiquée et contestée par les mouvements lgbt. Et là je pense qu'ensemble nous pourrions faire entendre raison pour que toute personne menacée puisse trouver un pays sûr. Et si en mai dernier quinze nouveaux pays ont adhéré à l'Union, ceux-ci n'ont pas encore la liberté d'installation. Elle ne se fera que progressivement, c'est à dire que les Polonais, et les autres n'ont pas aujourd'hui cette capacité d'installation et donc le droit d'asile doit pouvoir s'appliquer, donc une personne parce qu'elle est homosexuelle ou transgenre ou transsexuelle, et qu'elle ne peut plus, qu'elle ne veut plus rester dans son pays, doit pouvoir aller et être aidée dans un des pays des quinze.

La seconde idée c'est certainement d'aider à l'organisation. Et là je pense que la FIDHAE peut vous aider si vous le souhaitez, c'est à aider à l'organisation du lobbying auprès des instances européennes. Nous le voyons avec le réseau européen contre le racisme qui regroupe diverses associations, c'est par la constitution officielle d'un loby officiel reconnu auprès d'instances que sont le Parlement européen, la Commission européenne, la Cour européenne de justice, le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme, que s'il y a des moyens, il faut les revendiquer. Il est légitime que le mouvement lgbt les revendique. Et je pense que nous pouvons vous aider à appuyer cette demande, et essayer bien entendu de l'obtenir. Cela veut dire des moyens financiers, des permanents, des salariés, des gens qui seront au quotidien interférant des associations nationales ou locales pour peser sur les politiques européennes.

Car, et c'est le troisième point où nous devons agir ensemble si vous le souhaitez, l'appui aux structures nationales lgbt mais aussi aider à créer des structures lgbt dans l'ensemble des pays des 25 de l'Union européenne. Et s'il n'y a pas des moyens humains au niveau européen pour pouvoir l'organiser, s'il n'y a pas une mutualisation des moyens des associations plus puissantes dans les pays (c'est vrai qu'en France le mouvement lgbt est fort, puissant, mais il l'est moins dans certains pays, comme nous l'avons ce matin), il peut y avoir une solidarité à ce niveau. Je crois que des associations comme *Amnesty* et la *FIDHAE* peuvent aider politiquement à obtenir ces moyens, et éventuellement juridiquement à revendiquer des choses. Car, en clair, il n'y a aujourd'hui pas beaucoup de revendications qui ne sont pas nôtres. La défense des droits de l'homme et la défense des droits des lgbt, c'est la même chose. Les deux sont indissociables. Si sur le plan théorique c'est acquis, il faut que cela le soit sur un plan pratique que le combat pour la reconnaissance des mouvements lgbt et du droit d'être ce que l'on veut dans son choix de vie soit placé au même niveau que l'antiracisme, que l'antisémitique, sans hiérarchiser ce qui serait plus grave ou moins grave dans les comportements. Et je pense qu'en effet des initiatives comme des journées européennes contre l'homophobie, la transphobie ou la lesbophobie pourraient être des moments politiques de revendications collectives où non seulement les mouvements lgbt se ferait entendre mais également d'autres mouvements comme les associations de défense des droits ou les organisations syndicales qui sur ce sujet sont encore un peu hésitantes. Et je pense qu'ensemble nous pouvons obtenir un vrai mouvement politique, car c'est au niveau politique que nous gagnerons. Car la défense individuelle ne suffira pas. Merci.

---

**ADNAN ALI** : (525-GBH)





**PETER DANKMEIJER** : hjkhjklh





## DES QUESTIONS

**MAÏTÉ :** Ce n'est pas une question que je pose aux intervenants mais une remarque que je transmets, et que je ne suis pas la seule à porter. Depuis ce matin nous entendons très fréquemment l'expression "droit de l'homme", et bien, cette expression est chargée de discrimination et d'inégalité. Toutes choses que nous voulons voir disparaître. Quand on remonte un peu le temps, on s'aperçoit que cette expression a été créée au moment de la Révolution française (très beau moment de notre histoire), et que ce mot exprimait à l'époque les droits de l'homme et du citoyen, dans une société patriarcale, où l'universel était masculin. Il faut rappeler que le suffrage universel pendant très, très longtemps en France, contrairement à d'autres pays qui par ailleurs n'ont pas fait évoluer leurs droits humains très rapidement mais au moins avaient le droit de vote pour les femmes, le suffrage universel était masculin. C'était choquant mais ça l'est resté pendant 150 ans. Ces droits de l'homme, une femme a essayé de les rendre universel, c'est Olympe de Gouges. Et pour avoir écrit la déclaration des droits de la femme, elle a été guillotinée en 1791. Cette expression, il faut la faire évoluer. J'appartiens à *Amnesty International* qui, après la conférence de Pékin sur les droits des femmes, a mené une réflexion et a supprimé cette expression "droit de l'homme" pour la remplacer par "Droits humains" ou "droits de la personne humaine". Et a seulement concerné l'expression "déclaration universelle des droits de l'homme" car c'est un traité international, une convention écrite. Je pense que la langue française parlée en France, contrairement à la langue française parlée au Québec ou en Belgique, est très sexiste, très misogyne. On n'a pas toujours conscience de ce qu'elle porte comme sexisme dans ses expressions. Quand on femme, lesbienne et féministe, on est sensible à tout cela. Et on a envie que l'expression "droits de l'homme" ne soit utilisée qu'à bon escient. Que ce soit avec un h ou un petit h.

---

**VINCENT :** Je suis membre d'*Act-Up Paris*. Une remarque qui finira en question. Depuis ce matin (9h30) on entend parler d'égalité des droits sur tous les plans, et je suis le premier (à 17 heures) à dire le mot "sida". Je suis assez étonné que personne n'en parle. C'est un peu comme si ce n'était pas un problème européen, comme si ce n'était pas un problème qui touchait particulièrement notre communauté, comme si on avait réglé la chose, comme s'il n'y avait pas une recrudescence qui se note dans tous les pays depuis plusieurs années. Cela me met vraiment très en colère. Voilà concernant les pays de la vieille Europe, et aussi concernant les dix pays qui viennent d'intégrer l'Europe, en particulier la Pologne où on sait que ce n'est plus une recrudescence mais une explosion. Phénomène lié à l'égalité des droits. Cela me semble vraiment faire partie de la même question. C'est un peu une déception que j'ai par rapport à l'organisation de cette journée. Voilà, quant à ma question, j'aimerais savoir pourquoi dans le cadre de l'*ILGA*, en particulier, il n'y a aucun budget qui est consacré à cette question du sida, et pourquoi cette question ne semble pas faire partie des priorités.

**YVES DE MATTEIS :** Au niveau de l'*ILGA* nous avons un certain nombre de groupes de travail qui existaient, par exemple un working party autour de l'ONU, un Aids working party, donc un groupe de travail sur le sida, sauf qu'au niveau budgétaire nous n'avons pas vraiment des sommes qui sont allouées à telle ou telle thématique. Pour l'instant les sommes qui sont allouées à l'*ILGA* servent déjà au plus urgent qui est, par exemple, d'avoir un secrétaire (ce que n'avons pas eu pendant des années, puisque c'était un bénévole qui s'occupait du secrétariat) et ensuite un directeur ou une directrice. Et c'est ensuite, quand on

pourra réellement fonctionner en tant que secrétariat, qu'on pourra ensuite aborder ensuite les différentes thématiques. Mais c'est tout à fait probable que des organisations donnent des financements voudront qu'ils soient accordés aux thématiques, par exemple les droits de la femme ou le sida. Mais ça a toujours été dans l'intention de l'*ILGA* de traiter le sida comme thème important, le problème c'est que nous sommes actuellement en processus de réorganisation et qu'il faudrait que ce Aids working party soit réactivé, étant donné que les personnes qui s'en occupaient jusqu'à maintenant ne s'en occupent plus. Je voulais juste dire que la première fois où la thématique de l'homosexualité a réellement été abordé au niveau de l'ONU, c'était précisément par rapport à une déclaration au niveau du sida. J'y étais à l'époque, c'était en 1995, et il y avait toute une liste de personnes qui étaient concernées par le sida (les enfants des rues, les femmes prostituées...), mais les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes n'étaient pas inclus dans cette liste. Monsieur Louis Joinet a rétorqué que c'était tout de même incroyable qu'après avoir parlé de gay cancer, que les hommes ayant des rapports avec les hommes soient absents, et qu'il voulait que cette mention soit incluse dans la résolution. Et deux experts en droits humains, de la sous-commission des droits de l'homme ont répondu que si cette mention intervenait, ils se retireraient, qu'ils ne seraient plus co-auteurs de la résolution. C'était assez surprenant de voir que de soi-disant experts (une femme originaire du Maroc et une autre femme originaire d'un pays africain musulman) ont refusé d'inclure cette mention. Tout cela pour montrer que le lien entre homosexualité et sida, on ne l'élimine pas mais pour l'instant on attend de réactiver ce groupe; comme on attend de réactiver d'autres groupes. Comme le groupe trans qui est en train de se mettre en place. Mais cela prend beaucoup de temps et surtout malheureusement beaucoup d'argent. Mais ce n'est pas la volonté qui manque.

**ROBERT SIMON** : La conférence de l'*ILGA Europe* se tiendra à Paris du 25 au 30 octobre, l'an prochain. J'ai exprimé depuis plusieurs mois le souhait qu'il y ait une pré-conférence, une journée entière, sur le thème sida et homosexualité. En mettant l'accent, en particulier sur la situation dans les pays de l'Europe de l'Est. Mais jusqu'à présent il n'y a rien qui s'organise, et donc s'il y a des gens disponibles, compétents sur ce sujet, je suis tout à fait demandeur. Je souhaite vraiment que la conférence de l'*ILGA Europe* que j'organise l'année prochaine à Paris, intègre ce sujet. Mais il faut qu'il y ait des gens qui s'y investissent. Jusqu'à présent, quand j'en ai parlé autour de moi, les gens ne se bousculent pas. 2005, cela paraît loin, mais si on veut faire quelque chose de qualité et trouver les fonds pour faire venir des gens, en particulier des pays de l'Europe de l'Est, il faut s'y mettre rapidement.

---

**X** : 67-HJU

**PETER DANKMEITER** : 67-HJU-2

**X** : 789-RPQ

**ADNAN ALI** : 789-RPG-2

---

**X** : Je voulais rebondir par rapport à ce qui s'est dit à propos du lien entre sida et l'homophobie. Je partage ce qu'a dit Vincent sur ce sentiment de colère par rapport au déni, car j'ai vraiment l'impression qu'il y a un déni du sida au sein de la communauté lgbt et même ici, aux UEEH. J'ai l'impression que si *Act Up* n'était pas venu cette année on n'aurait presque pas parlé du sida. C'est quelque chose qui m'inquiète assez. En réponse à ce qu'a dit Robert Simon, pour le moi d'octobre je crois qu'on pourra travailler en partenariat sur la question. Cela m'inquiète beaucoup car tout le monde le sait, les pédés sont très touchés par l'épidémie, que les contaminations augmentent énormément, mais au sein de la communauté lgbt les pédés ne sont ceux qui sont les plus touchés mais, il faut le savoir, que ce sont les trans qui sont le plus touchés. En France nous n'avons pas vraiment de données, vu que les pouvoirs publics ne s'intéressent pas du tout aux trans, il ne font donc aucune enquête sur la situation du sida chez les trans. On sait qu'aux Etats-Unis il y aurait au moins 60% de la communauté trans qui serait contaminée, et on suppose qu'en France cela soit être plus ou moins la même chose. Célia, tout à l'heure, a parlé des nombreuses discriminations transphobes qui sont le jeu de l'épidémie, on sait que pour vouloir se protéger il faut être fier de ce qu'on est, on sait aussi qu'il n'y a aucune prévention adressée directement aux trans.

Je voudrais aussi revenir sur la question de la transphobie du protocole pour les transsexuels. On a un peu parlé par rapport à la question du divorce. C'est vrai qu'il y a tout un tas de conditions pour pouvoir accéder au changement de sexe, il faut divorcer car on doit obligatoirement se retrouver dans une situation d'hétérosexualité une fois opérée, une fois qu'on est arrivé à un genre conforma à ce qu'on souhaite. Et il y aussi une question qui me semble très grave, c'est le manque d'étude sur les interactions entre les traitements hormonaux et les traitements antirétroviraux. C'est un gros problème car on ne connaît pas du tout les effets indésirables spécifiques à la communauté trans. Et donc du coup il y a beaucoup de trans qui se sentent obligé d'arrêter leur traitement parce que les deux traitements en même temps sont beaucoup plus lourds.

---

**YVES** : Je voulais juste signaler que dans le cadre de la conférence mondiale de l'*ILGA*, à Genève, étant donné qu'il y a beaucoup d'agence de l'ONU, et notamment de l'ONU sida qui s'occupe tout particulièrement des questions de sida, on avait l'intention (c'est dans notre programme) de contacter ces différentes agences, et pas seulement le BIT (le Bureau International du Travail) pour la discrimination sur le lieux du travail, ou encore l'OMS pour les questions liés au transgenrisme. Nous allons travailler en collaboration avec le *CARITIG* et le groupe trans de l'*ILGA*. Il y a beaucoup de thématiques. La seule agence de l'ONU que nous n'allons pas contacter c'est l'agence métrologique mondiale car cela n'a pas vraiment grand chose à voir avec l'homosexualité. Nous allons aussi contacter le Conseil œcuménique des Eglise. Donc par rapport à toute les thématiques possibles et imaginables, nous allons contacter les agences de l'ONU à Genève. En plus, c'est clair qu'au niveau genevois l'organisation la plus puissante de Suisse est une organisation qui a travaillé depuis 25 ans au niveau du sida. Moi-même j'ai fait partie du comité durant huit ans. Ce ne sera donc pas une problématique qui sera évacuée.



**POUR**

**CONCLURE**

**POUR**

**CONCLURE**



## EN CONCLUSION

**MARIE-ARLETTE CARLOTTI :** Je tenais à vous dire de façon solennelle que la lutte contre les discriminations qui affectent les lesbiennes, les gays, les bis, les trans est un combat qui est porté par la gauche. C'est un combat que la gauche portera et continuera à porter. On a besoin de vous pour cela, vous êtes les aiguillons, c'est à vous à nous pousser. En effet, ce combat s'inscrit dans une logique universelle et républicaine qui est la nôtre. Le mot d'ordre en appelle à l'égalité des droits et aux principes constitutionnels. C'est ce qui fait notre identité de femme et d'hommes de gauche. Ce ne sont pas des droits différents qui sont revendiqués, ce sont des droits légaux, quand les situations sont égales (comme le couple), ce sont des droits nouveaux lorsque les situations sont nouvelles (comme l'homoparentalité, les familles recomposées). C'est cette lutte qui rejoint le projet de société qui est porté par la gauche, la lutte contre les inégalités, la préservation et le renforcement du pacte social et républicain qui sont les valeurs que nous portons. Les avancées dans ce combat ont-elles aussi été portées par la gauche ? Je voulais justement dans cette petite introduction vous le rappeler. Je voulais vous parler des enjeux présents à venir, car c'est sur ça qu'il faut qu'on s'arrête le plus rapidement. Et je voudrais m'exprimer sur ce que j'estime être les quatre enjeux aujourd'hui, d'autant que nous avons des propositions et des choses à faire. Et je voulais donc vous en parler assez rapidement.



---

### L'AMELIORATION DU PACS

Excusez-moi pour ceux qui ne sont pas Français car j'interviens au nom du parti socialiste français, qui travaille en France Pour autant je ne négligerais pas la partie européenne car là aussi il y a plein de choses à faire. Donc, oui l'amélioration du PACS est une nécessité, cinq après son installation. Chirac pendant sa campagne, et même Raffarin depuis que le débat sur le mariage est venu à l'ordre du jour se sont engagés à aller dans ce sens. Seulement, à ce jour le PACS n'a pas été amélioré et on constate que les choses ont régressé. A l'exemple des conditions de délivrance d'un titre de séjour pour le partenaire communautaire. Et on sait que si les choses ne s'améliorent pas, elles régressent.

Il faut une amélioration du PACS, et la gauche et la droite parlent d'amélioration. Mais ne mettent pas la même chose à l'intérieur du mot "amélioration". Pour nous, socialistes, la feuille de route a été écrite par le rapport Patrick Bloche - Jean Pierre Michel, le PACS doit être amélioré par la suppression des délais fiscaux, par l'amélioration des taux de succession, les conditions d'accès à la citoyenneté pour le partenaire non communautaire, et l'accès à la pension de réversion. Pour la droite, le PACS doit être amélioré dans les conditions de rupture et de conclusion du contrat. Un peu comme un contrat de mariage. On a l'impression que c'est une proposition qui répond plus aux aspirations des notaires ou des avocats que des militants associatifs. Donc, premier enjeu et nous nous battons dessus, (avec comme base de travail le rapport Bloche-Michel), amélioration du PACS.

---

## LUTTER CONTRE L'HOMOPHOBIE

---

Il s'agit ici de pénaliser les propos homophobe sur le modèle des propos racistes. Le groupe socialiste a présenté en novembre 2003 une proposition de loi (également de Patrick Bloche), que la droite parlementaire a rejeté en avançant souvent des arguments choquants et même quelquefois réducteurs. Et après avoir balancé d'un revers de main la proposition de loi que nous avons mise sur la table pour lutter contre l'homophobie, finalement le gouvernement a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à la lutte contre les propos à caractère sexiste et homophobe. L'état de ce texte ne semble pas satisfaisant. Son champ d'application est restreint. Il est même nettement plus restreint que la proposition de loi que nous avons déposée. Il est incomplet à propos des propos sexistes puisque l'injure et la diffamation sexistes restent en dehors du champ de la loi, bizarrement. Il est incomplet également puisque les associations n'auront pas le droit de répondre quand il y aura des publications homophobes, hors c'est un outil de répondre devant la justice qui me paraît très important. Et il est vide sur les questions liées au genre et à la transsexualité. Le groupe socialiste compte donc rétablir par voie d'amendement, les propositions de loi qui étaient inscrites dans la proposition de Patrick Bloche. Et nous allons nous battre autrement, nous n'avons pas pu faire accepter notre proposition de loi mais amendement par amendement, nous réintégrerons les choses qui à mon avis sont beaucoup plus percutantes et performantes

Permettez-moi d'ajouter une remarque sur le calendrier concernant cette loi. Le gouvernement avait annoncé aux associations militantes dont l'inscription aurait lieu dès cet été pour un débat à l'Assemblée nationale, hors quand le décret présidentiel paru au Journal officiel, après la *Gay Pride*, on s'est rendu compte que tout cela était tombé dans l'oubli. Ce n'est pas anecdotique cette histoire du calendrier, c'est simplement que cela montre l'hypocrisie ou le double langage que l'on peut avoir sur ce genre d'enjeux qui sont très importants. Alors nous demandons, nous autres socialistes, et nous le faisons avec fermeté, le groupe socialiste va le refaire à l'Assemblée nationale, au gouvernement d'annoncer clairement son calendrier et de voir quand un projet de loi comme celui-là va être débattu. Il est hors de question qu'on nous joue la montre et qu'on n'avance pas, sinon ce serait une déclaration de bonne intention qui ne finirait toujours pas par aboutir. Mais nous en avons l'habitude. Enfin, ne perdons pas de vue, et il faut qu'on travaille avec vous et qu'on en parle, que le combat contre l'homophobie passe par la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention. Il faut prévenir contre les comportements homophobes, et il faut travailler de façon active contre dans le domaine de l'instruction scolaire, en matière de l'ensemble de la société. C'est un combat et un champ de travail qui nous reste très important.

---

## POUR LE MARIAGE

---

Le troisième enjeu, il a fait un bon relativement en avance, c'est la question du mariage. Le mariage pour les couples homosexuels correspond à un objectif d'égalité des droits pour tous. Et je voulais vous dire aussi que c'est pour cette raison fondamentale qui est notre définition même, la définition des socialistes, que nous nous sommes prononcés clairement en faveur du mariage pour les couples de même sexe. Et quelques soient les petites déclarations des unes et des autres, c'est une position tout à fait officielle du parti socialiste, position qui a été actée par le bureau national le 11 mai dernier, après débat, après réflexion. C'est donc la position officielle du parti. Et Ségolène ou autres peuvent faire les déclarations qu'ils veulent, nous avons mené un débat, et nous avons pris une position tout à fait claire. Mais ça, c'est une position de principe. Mais une fois que les positions de principes sont acquises, c'est nettement insuffisant. Du coup nous avons immédiatement mis en place une commission de travail, pas pour faire une commission et enterrer le problème mais pour rédiger une proposition de loi. Une proposition qui déterminera les conditions et les règles qui permettront de parvenir à ce mariage des homosexuels. Le groupe de travail a été installé, il y a eu trois réunions,

et nous sommes en train de travailler et d'avoir des auditions avec les associations, certaines d'entre vous qui sont peut-être représentées ici on déjà été auditionnées. Nous voulons faire une proposition de loi qui soit au plus près des réalités et des préoccupations. L'objectif de cette proposition de loi est clair, nous voulons préparer rapidement une proposition de loi qui fixera le cadre juridique du mariage des couples homosexuels de manière à ce que le mariage s'exerce en toute légalité. Et ça a été un peu la divergence et nous avons eu avec Noël Mamère. Je crois qu'il a fait un acte courageux, provocateur, le parti socialiste n'a pas été sur cette position. Maintenant je crois qu'il faut passer à l'autre stade, peut-être qu'il a fait avancer les idées (je ne sais pas si vous en avez discuté) sur ce plan, en tout cas à nous maintenant de donner un cadre juridique, légal et de travailler au sein de l'Assemblée nationale. Je crois que les choses sont en cours, il faut qu'on le fasse le plus rapidement possible.

---

## POUR L'HOMOPARENTALITE

---

Des enfants élevés par un ou des parents gays et/ou lesbiennes en France se comptent par dizaines de milliers, voir plus. C'est un véritable phénomène. Aux Etats Unis on parle de gay baby-boom. Cela existe. Pourquoi se cacher la face ? Cependant, le sujet reste beaucoup plus en débat chez nous plus encore que la mariage où nous avons une position plus claire. Mais quand même l'objectif affiché est de parvenir à une proposition de loi sur la question de l'adoption et de l'affiliation. De travailler sérieusement sur une proposition de loi pour faire avancer les choses en matière d'adoption et de filiation. On dit toujours que le débat doit avoir lieu dans l'intérêt de l'enfant, c'est évident. Mais j'ai l'impression que quand on dit ça c'est pour cacher d'autres problèmes. Tout le monde veut qu'il y ait lieu dans l'intérêt de l'enfant. Mais il sera mené sans a priori idéologique. Donc ce débat est en cours au sein du parti socialiste, nous n'avons pas encore de position très tranchée, mais nous savons que nous devons nous positionner rapidement. Et qu'à l'issue de cela, ça doit déboucher sur une loi qui doit clarifier la situation de l'adoption par les couples homosexuels.

Quand je parle de l'adoption, je suis assez concernée car je suis conseillère générale et je signe les agréments d'adoption, et à ce moment-là il faut que vous le sachiez, l'adoption doit évoluer aussi pour des couples hétérosexuels mais qui ne sont pas mariés. Car le concubin ou le pacsé hétéro n'a pas le droit d'adopter, ils n'ont pas le droit en couple d'adopter. Ce n'est qu'un projet personnel, l'adoption. L'agrément d'adoption est encore quelque chose qui est très archaïque, quelque chose qu'il faut faire évoluer dans plusieurs directions. Et là je crois, nous devons travailler avec vous pour qu'on avance sur une proposition de loi.

---

## LA MOBILISATION EUROPEENNE

---

Je voulais vous parler assez rapidement sur la mobilisation à l'échelle européenne. Je crois que cela a été au cœur de vos débats. C'est souvent sur les sujets comme cela qu'on a des leçons d'Europe à prendre. Et c'est vrai que nous, élus de gauche, et élus au Parlement européen (les verts, les socialistes.....), nous avons eu tendance à brûler les étapes. Nous avons énormément avancé sur toutes les formes de discrimination contre les gays, les lesbiennes, les bis et les transsexuels, et je crois pour deux raisons. D'abord parce que certains de nos pays voisins ont pris une longueur d'avance sur nous et que du coup ils nous ont entraîné, ils ont des réglementations beaucoup plus progressistes que certains de nos pays du Sud, par exemple de l'Europe. Quoique les Espagnols vont faire exception maintenant. Ensuite parce que je crois que le débat au niveau européen n'est pas idéologique de la même manière, il est plus serein. Et on arrive à poser les problèmes plus au fond. Cela nous a permis effectivement d'avoir des positions beaucoup plus d'avant garde

et beaucoup plus tranchées au niveau du parlement européen. La dernière en date émane d'une résolution que nous avons adoptée en septembre 2003, sur un rapport qu'on fait chaque année sur la question des droits de l'homme..... Pardon, nous aussi on parle des droits de la personne humaine. Donc, dans ce rapport nous nous sommes battus parce qu'il a fallu s'y battre au sein du Parlement européen pour la reconnaissance des droits identiques aux couples marié ou pas, hétéros ou homos (notamment en matière de libre circulation des couples dans l'Union européenne), et pour l'abolition de toutes formes de discrimination dont sont victimes les homosexuels (mariage, adoption...). Dans un des amendements de ce rapport, le droit au mariage avait déjà été affirmé (en 2002), il a été réaffirmé au Parlement européen, ainsi que le droit à l'adoption. Et j'ai donné à Christian de Leusse de la totalité des votes, car comme on vote en appuyant sur un bouton, on peut savoir qui a voté pour ou contre. Et faire pression au sein des députés du Parlement européen pour faire avancer les choses, quand ils se sont trompés dans leur vote ou qu'ils ont mal voté.

---

## POUR FINIR

---

Voilà, je voulais venir pour vous réaffirmer que votre combat, je l'estime être le mien aussi. Je crois qu'il est celui du parti socialiste, parce qu'il touche à des formes de discrimination et à des nouveaux champs de liberté dont il faut s'emparer. Ce combat, nous allons le mener au sein de l'Assemblée nationale. Moi, je le mènerais au sein du Parlement européen, même si le contexte est plus facile parce que les gens sont plus ouverts. Pour ce faire, nous avons besoin de détermination et de volonté politique, et cette volonté et cette détermination politique nous ne l'aurons que si vous êtes comme vous l'avez toujours été et comme vous l'êtes encore plus qu'avant je crois, des aiguillons. Car les politiques ne font rien s'ils ne sont pas un peu boostés. La mobilisation que vous représentez, les associations que vous êtes sont des aiguillons qui nous permettent d'aller vers le progrès. Voilà, je voulais vous parler de l'engagement du parti socialiste et vous affirmer que le mien, en tout cas, est entier.

---

**SERGIO CORONADO :** Je suis représentant des verts et membre du bureau national. Je suis très heureux d'être là et de constater que le redémarrage des UEEH s'annonce sous les meilleurs auspices. Le débat sur les questions lgbt existe depuis un certain temps. Ce n'est pas un débat qui est tombé du ciel. C'est un débat qui a été porté à la fois par des individus, des collectifs, des associations. C'est aussi un débat qui existe par la volonté politique. C'est le sens, non pas de la démarche personnelle de Noël Mamère, mais de l'engagement des verts en faveur de l'égalité des droits qui a conduit l'élus de Belges à célébrer ce mariage, le 5 juin dernier. C'est donc une démarche



collective qui n'est pas uniquement celle des verts puisque c'est une revendication très ancienne de l'ensemble des mouvements. Et c'est dans ce cadre-là qu'il faut la lire. Je crois qu'il faut se garder de faire uniquement confiance aux politiques, Madame Carlotti vient de le dire, nous avons besoin d'être encouragés, nous avons besoin de la mobilisation des acteurs sociaux, des acteurs associatifs. Il a plusieurs exemples qui prêchent dans ce sens, je voudrais en rappeler quelques-uns pour vous inviter à la vigilance.

Il a fallu attendre à peu près dix-huit ans pour qu'au sein de l'Assemblée nationale il existe un vote formel en faveur du droit de vote des étrangers non-communautaires, alors que la promesse avait été faite en 1981. Il faudra sans doute attendre moins longtemps, mais il faudra attendre et se mobiliser encore pour que l'ensemble des situations où il existe des discriminations et des inégalités flagrantes évolue dans ce sens.

Quand il s'agit de minorités, les politiques ont souvent tendance à considérer que les combats à mener n'intéressent pas la majorité (argument que nous avons eu à affronter durant la polémique qui a précédé ce mariage). Ce sont des arguments à la fois fallacieux et contre-productif contre lesquels il faut lutter. L'autre exemple est la lutte contre le sida. Elle a été essentiellement celle des associations. Ce sont elles qui, encore aujourd'hui, portent les revendications en faveur de l'accès aux médicaments. La peur des politiques, la faible mobilisation parfois sur ces questions prêche pour une plus grande vigilance.

Cela dit, je voulais surtout intervenir sur les aspects européens des débats qui ont pu avoir lieu cette après-midi, puisque c'était ça qui était très intéressant. Je rappellerais que les verts, l'année dernière, ont déposé un projet de loi en faveur de l'homoparentalité, que nous avons également demandé à l'ensemble des partenaires de la gauche plurielle de se joindre à ce dépôt de loi. Nous attendrons après la réflexion du parti socialiste de voir s'il est possible de déposer un projet de loi commun. D'autre part, le 7 juin dernier nous avons déposé un projet de loi en faveur de l'évolution du mariage, et Martine Billard au nom des députés verts a déjà déposé par le passé un amendement visant à modifier l'article un de la constitution. Ce qui est une vieille revendication du mouvement lgbt. Donc sur la question européenne, il y a trois choses qui m'ont paru intéressantes dans les débats qui ont eut lieu cette après-midi, et je dégagerais trois grands enjeux des tables rondes auxquelles j'ai assisté.

---

## LA DIMENSION EUROPÉENNE DES COMBATS

---

C'est important qu'il y ait une prise de conscience de cette dimension. Je le dis d'autant plus volontiers que nous sommes un parti qui depuis quelques années oeuvre à se hisser à cette hauteur. Nous pensons, aujourd'hui, que les principaux défis auxquels nous devons faire face (pollutions, évolutions en faveur de l'égalité à l'échelle continentale....) doivent nous pousser à nous intégrer de façon continentale. C'est ce qui explique qu'en avril dernier les verts se sont organisés comme parti vert européen, car nous ne pensons pas aujourd'hui que les rapports de force puissent uniquement se construire à l'échelle de l'Etat nation. Il y a toute une série de programmes qui ont été mentionnés ce matin, il y a toute une série d'institutions qui sont aux mains des technocraties et des experts, et il faut investir ces espaces. Aujourd'hui ces espaces ont la possibilité d'être investis puisque depuis 86 avec l'acte unique, le traité de Maastricht de 82, le traité d'Amsterdam de 97, il existe véritablement une base légale à une réelle intervention politique. L'Europe a été longtemps un projet économique, un projet de libre marché, et il est depuis un certain nombre d'années, une aventure citoyenne. Il ne faut pas passer à côté de cette aventure,

L'Europe se construit parfois un peu trop à mon goût à l'égard des citoyens, mais c'est aussi parce que les citoyens, les associations, les acteurs sociaux ignorent la réalité européenne. Il est de notre devoir de rappeler l'intérêt qu'il y a à se hisser à l'échelle européenne pour faire pression et faire aboutir des revendications extrêmement importantes. C'est aussi marquer les évolutions qui ont pu exister à l'échelle européenne, et qui me paraissent assez positives, et qu'il faut noter. Il y a toute une série de questions qui finalement ont existé depuis le départ, depuis 1957 (comme l'égalité homme/femme dans le marché du travail) et seulement depuis une quinzaine d'années les questions lgbt, la lutte contre les discriminations ont fait leur apparition sur le débat public européen. Il y a aujourd'hui, à l'échelle européenne, des situations compliquées, même si des progrès ont été faits. L'ensemble des minorités ne sont pas protégées de la même façon. L'Union, européenne n'intervient pas de façon contraignante sur l'ensemble des domaines d'évolution sociale. Beaucoup sur le marché du travail, pour l'accès au logement. C'est pourquoi il faut se battre de façon très coordonnée à l'échelle européenne pour que les cadres de protection des minorités soient les mêmes pour tous et pour toutes, et qu'il concerne l'ensemble des domaines (travail, santé, logement...). C'est un vrai défi, un enjeu fondamental dans les années qui viennent. Et il ne nous faut surtout pas se contenter d'avancées partielles dans certains domaines sans avoir une vision globale.

---

## **FAIRE CONVERGER L'ENSEMBLE DES LUTTES**

---

Nous avons pu constater que nous avons, au fond, tout intérêt à faire converger la lutte de l'ensemble des minorités. C'est la seule façon que nous avons aujourd'hui d'établir un cadre légal qui nous permette, à l'échelle européenne, d'aller à l'avant à la fois sur les questions lbgt mais également sur les étrangers, sur la discrimination dont peuvent faire l'objet les personnes atteintes du VIH. Il n'y a pas à morceler ces luttes, c'est extrêmement important d'en avoir conscience. Cela n'a pas toujours été le cas, dans les partis politiques on a plutôt la tentation de morceler, de construire nos pensées, nos propositions en petites cases faciles à classer. Mais je crois que c'est une revendication générale dans nos sociétés, en matière d'égalité des droits, qui nous conduit aujourd'hui à avoir une approche beaucoup plus globale.

---

## **LUTTER CONTRE LA LOGIQUE DES PRIORITES**

---

Représentant des verts et assistant parlementaire de Noël Mamère, je suis donc très mobilisé depuis des mois sur la question qui a occupé le devant de la scène, et qui a permis finalement que ces questions redeviennent un débat public qui intéresse les associations, les citoyens et les partis politiques. Lorsque le 16 mars dernier, autour d'un manifeste pour l'égalité des droits publié dans Le Monde, manifeste signé par nombre d'élus (notamment communistes et verts) qui se sont engagés à célébrer des mariages de personnes de même sexe, la polémique a très vite gonflé. Les opposants à cette initiative ont développé une thématique très connue, reprise par le gouvernement, sur l'agenda parlementaire et les priorités. Il y avait d'autres priorités à ce moment-là, la lutte contre l'homophobie réduite étonnement à l'insulte homophobe et non pas à l'ensemble des discriminations et les politiques en faveur de la lutte contre l'homophobie dans le milieu scolaire. C'était un vrai désaccord politique.

Quand on a pris la décision (lors d'un vote en conseil national) de favoriser le mariage de personnes de même sexe, il ne s'agissait pas d'opposer le mariage à la lutte contre l'homophobie mais de partir d'une réalité ancienne où le concept d'homophobie naît comme résultat à l'insulte homophobe et comme lutte contre l'ensemble des situations de discriminations et d'inégalités. Lutter contre une discrimination flagrante à l'égard des couples de même sexe (comme la fermeture au mariage civil) permettait d'ouvrir le débat de façon très large, provocante sur la question générale de l'égalité des droits, et de soulever d'autres questions (homoparentalité, nécessaire évolution du mariage, lutte contre l'homophobie...). Nous avons à faire en sorte que la logique des priorités et des hiérarchies ne rejoue pas une musique lancinante, notamment à gauche, pour que nous puissions avancer d'un même pas, ferme. Faute de quoi nous aurons à attendre aussi longtemps pour le droit de vote des émigrés qu'un jour l'Assemblée nationale se prononce en faveur de nos revendications.

---

## **POUR CONCLURE**

---

Je souhaitais vous dire qu'à l'échelle européenne il faut investir les espaces et il faut vous coordonner. Mais j'ai vu que c'était déjà en très bonne voie. Il ne faut pas considérer que les politiques sont les seuls relais naturels des associations. La politique est moins étanche qu'il n'y paraît, et les associations font aussi bien que les partis politiques. Il n'y a pas de propriété sur les questions lbgt pour quiconque. Il faut parfois avoir le courage d'opérer de large alliance pour triompher, pour aller de l'avant. J'espère que ces questions, même si nous avons eu des désaccords, notamment avec le parti socialiste, sur l'opportunité et la justesse de nos revendications, nous aurons dans un proche avenir l'intelligence de bâtir un front solidaire pour que les associations, ici présentes, trouvent des alliés déterminés à faire triompher leurs revendications.

**XAVIER** : En fait ce ne sera pas une question mais plutôt une réflexion qui ne portera pas directement sur les réflexions qui ont été faites, mais plus sur l'intitulé "*Quelles débouchées politiques ?*". Ce qui reprendra certaines choses qui ont été dites, et qui a voir avec toutes les discussions que nous avons eut au cours de ce colloque sur les institutions européennes.

Il me semble qu'il y a une vigilance à avoir sur les positions que l'on peut tenir et sur l'analyse que l'on peut faire des choses qui sont en débat au niveau de l'Union européenne. La prise en compte des droits des personnes lesbiennes, gays, bis et trans ne se résume pas aux droits des lesbiennes, des gays, des bis et des trans. Il ne s'agit pas uniquement que du droit à l'union civile, à l'homoparentalité. Actuellement il y a une discussion sur un traité parlementaire européen, que dans ce traité il y a notamment l'installation du principe du libéralisme, la remise en cause du service public et tout un tas de directives qui vont avoir des implications notamment sur la santé, et qui nous concerne en tant que citoyen mais aussi en tant que gay, lesbienne, bi et trans. Un exemple : la France était jusqu'à présent, et je dis jusqu'à présent car cela ne sera plus pour longtemps, l'un des seuls pays à avoir une spécialité, la gynécologie médicale. Il s'agit du fait qu'il y a des médecins formés pour pouvoir traiter les questions de l'appareil génital féminin. Dans justement toutes ces directives qui datent du traité de Maastricht, Nice et compagnie, autour de la privatisation de la santé, autour des réductions politiques en terme de santé, il va y avoir une remise en cause, il y a déjà depuis deux ou trois ans une remise en cause de cette spécialité. De moins en moins de personnes sont formés. Ce qui fait qu'il n'y aura plus qu'une spécialité : le gynécologie obstétrique. Et on sait pour les lesbiennes qu'il y a des difficultés à ce qu'elles aillent régulièrement voir des gynécos, je pense que le fait qu'il n'y a plus qu'un gynéco obstétrique qui s'occupe donc que de la grossesse nous concerne directement.

Des exemples comme cela il y en a des tonnes, où justement sur les questions sociales et sur les choix budgétaires, qui sont les choix politiques de l'Union européenne, nous sommes directement menacés. C'est pourquoi l'avancée sur la question des droits des gays, des lesbiennes, des bis et des trans, non seulement n'est pas un acquis car nous avons une vigilance à avoir sur leur application dans nos pays, mais en plus nous ne pouvons pas avoir une vision avec simplement le prisme des droits concernant directement les lgbt.

Et une dernière chose pour finir qui me semble tout aussi importante, il a toujours quelque chose qui me met mal à l'aise, ce matin on parlait de la solidarité avec des pays comme la Pologne (ou l'Irlande, où je le rappelle, l'avortement n'est toujours pas autorisé), et effectivement on a vu les images de ce matin (durant la vidéo sur la *Gay Pride* à Belgrade), il y a une violence de l'homophobie, de la lesbophilie et de la transphobie dans ces pays qui n'a rien à voir avec ce qui peut se passer de façon courante en France. Seulement ne soyons pas dans une logique de "sauvage de l'Est" et "sauvage d'ailleurs", parce que sur les questions lesbiennes, gays, bis et trans, la France est toujours hors la loi ou en retard par rapport aux directives européennes. Là-dessus, nous avons un travail à faire.

---

**RENÉ** : Je crois que ce qui marque la différence entre la politique européenne et les politiques nationales, c'est que la politique européenne est toujours en train de se fonder. Elle n'a pas fini de se fonder. Et donc, nombre d'orientation, et c'est en écho à ce que disait Xavier à l'instant, se font tout à fait en amont au niveau de la constitution, de la charte européenne des droits fondamentaux. Il y a donc un certain nombre de principes qui sont en train d'être écrits, et dont il faut dès maintenant percevoir les conséquences à long terme. C'est probablement ce qui inquiète Xavier. Ces conséquences à long terme,

effectivement, elles vont prendre du temps. La discussion sur l'inscription de l'article 13 dans le traité d'Amsterdam a été négociée en 95, pour être finalement appliquée en 97. Et tout cela se fait au niveau des principes fondamentaux, des principes d'égalité. Au niveau national, cela fait bien longtemps que nous n'avons plus de réflexion sur, justement, ces fondations.

Actuellement, nous avons une constitution qui date d'un certain temps, une constitution qui n'a pas intégré l'évolution de la conception dynamique des droits fondamentaux que nous avons pu voir à l'œuvre dans la Convention européenne des droits de l'homme. Ou la cour de justice. En témoigne l'incapacité de la France à comprendre l'importance du protocole 12 à la Convention européenne des droits de l'homme, et à le signer et à la ratifier. En témoignent toute une série de difficultés pour éviter ces hiérarchies entre les différents motifs de discrimination, Et nous mêmes nous avons souvent des revendications très sectorielle, sur le mariage, sur la parentalité. Il y a vraiment nécessité en France, dans la politique française, de prendre la peine d'avoir une réflexion fondamentale et de poser très clairement les principes fondamentaux de non-discrimination, d'égalité dans la Constitution. De manière, à partir de là, à dériver toutes les autres dispositions dont on attend maintenant l'application. Et l'exemple européen est extrêmement important pour nous, de voir cette capacité de prendre les choses à la racine, de façon assez radicale. Il faudrait s'en inspirer au niveau français.

---

**X :** Je dois dire que je suis très déçue aujourd'hui, parce que la journée (le colloque) a commencé ce matin à 9 heures 30 et nous avons eu des interprètes jusqu'à 11 heures, et en deuxième partie de matinée et en première partie d'après-midi nous n'avons pas la possibilité de bénéficier d'interprète. Il me semble, d'après les débats qui ont été échangés là, qu'il y a eu beaucoup d'échanges intéressants durant ces instants où nous n'avons pas d'interprète. Donc je voudrais dire que j'espère que l'année prochaine vous mobiliserez les budgets nécessaires afin de payer des interprètes pour toute la journée, afin que nous puissions participer à tous les débats.

**MARIE PAULE LOLO :** Il est vrai que cette année nous avons eu de grosses difficultés pour trouver des budgets, parce que de toute façon il faut des budgets pour tout. Il faut bien en injecter, alors on a réparti de façon à peu près équivalente. À savoir que de toute façon nous avons bénéficié de gros partenariats, et qu'aujourd'hui les interprètes qui sont venus, leur société ou leur association nous ont vraiment fait des prix très abordables. Et ils ont été vraiment solidaires parce que nous ne devions pas en avoir. Il est vrai que c'est une grosse difficulté, il est très difficile parce qu'il y a très peu d'interprètes. Il me semble qu'ils sont 200 en France. Et en plus, apparemment il n'y a pas d'interprètes qui soient des employés publics. C'est vraiment très difficile. C'est vrai qu'à mon avis il y a des choses à faire au niveau de Parlement européen et en France pour qu'enfin chaque institution puisse avoir des interprètes en langue des signes.

Et puisque j'ai le micro, je vais laisser Madame Carlotti et Sergio Coronado clôturer le présent colloque, car nous avons la manif sur le Vieux Port. Le rendez-vous est à 19 heures. Donc je remercie d'avance tout le monde, les institutions, ainsi que le Conseil régional, la mairie et le Conseil général qui nous ont apporté vraiment une grande aide pour que puisse se tenir cette journée.

**MARIE-ARLETTE CARLOTTI** : Je comprends que vous ne deviez pas avoir que des revendications que sectorielle. Il y a des revendications sectorielles, mais il faut aborder la revendication des droits. Alors est-ce que de ce point de vue, la constitution apporte plus que ce qu'il y a aujourd'hui ? L'Europe est libérale, la constitution est libérale. Ce n'est pas une trouvaille. Il y a encore des combats à mener pour ceux qui sont contre le libéralisme dans cette Europe là. Ce n'est pas nous, c'est l'Europe du grand marché qui a été la première à se réaliser. Donc il faut mener des combats. Est-ce que dans la constitution aujourd'hui il y a des points qui sont plus avant-garde que ce qui était dans les traités. Je dirais plutôt oui. D'abord parce qu'il y a une intégration de la charte des droits fondamentaux, parce que contrairement à ce que vous disiez il n'y a pas une reconnaissance des services publics, mais on ne peut pas dire que c'est à cause de la constitution européenne qui se prépare qu'on va être en régression sur la question des services publics. La constitution même nous donne la possibilité de s'engouffrer sur ce qu'il y a marqué à l'intérieur, à savoir la reconnaissance des services d'intérêt généraux. Alors nous allons nous y engouffrer pour défendre les services publics et pour essayer de trouver un règlement cadre, une loi-cadre des services publics. On s'est battu sur le service public de la Poste, on a perdu de dix voix contre la droite. On s'est battu sur le service maritime. On a gagné de quinze voix contre la droite. Si on a une loi-cadre qui nous donne enfin la possibilité de défendre ce qui est autre chose qu'un service public, mais qui est la même chose, le service d'intérêt général, on s'emparera de cette revendication. Pour moi, cette constitution nous donne un peu plus que ce qu'il y avait avant, et comme la construction de l'Europe est pragmatique, j'ai envie de voter pour afin d'avancer vers cette Europe qui ne me satisfait pas aujourd'hui.

---

## **POURQUOI ELLE NE ME SATISFAIT PAS ?**

---

Parce que c'est d'abord l'Europe des marchés qui a été construite, L'Europe sociale reste à faire. Mais du coup, l'Europe des citoyens c'est vous et c'est nous. Et nous, parlementaires européens, nous sommes un peu l'émanation des citoyens. Et donc on construit l'Europe à petit pas. Des fois, il faut des grands pas. Mais on ne construit pas la France en plus grand, on construit autre chose de complètement différent de ce que nous avons l'habitude de voir. Il y a là un espace et un nouveau champ de combat qui est à s'emparer. Il est né une conscience collective avec la mondialisation, contre la guerre en Irak, il est né une conscience collective internationale, il va naître et se focaliser une conscience collective européenne. Et je crois effectivement que les combats que vous menez doivent s'emparer de la dimension européenne. Tout à l'heure je disais le Parlement européen est l'émanation des peuples d'Europe, on est là pour vous représenter. Alors vous faites exactement comme vous faites avec d'autres élus, demandez-nous des comptes, dites nous pourquoi on vote pour ou pourquoi on vote contre telle proposition. On a l'impression qu'on est élu à l'Union européenne pour cinq ans et que plus personne ne s'occupe de nous, si ce n'est aux prochaines élections, et finalement on est tranquilles. Non, surveillez-nous. Et allez-y de vos revendications. Il faut que nous devenions transparents. Le Parlement européen, mais on l'est plutôt comme institution.

Les nouveaux entrants, je ne les regarde pas comme des gens bizarroïdes qui vont rentrer, je suis ravie de l'élargissement. Je crois que c'est une revanche de l'histoire, c'est enfin l'histoire qui tourne une page. Je suis pour l'élargissement. Mais c'est vrai qu'ils ont des approches sur certains domaines qui sont différentes, et il va falloir que rapidement on se mette au travail avec eux. Je travaille sur des questions de coopération et de développement, on ne peut pas dire que les pays de l'Est soient plutôt branchés sur le développement, ils sont d'abord branchés sur leur propre développement. Donc il y a plein de domaines sur lesquels il va falloir qu'on travaille avec les pays entrants, et je crois que les droits des citoyens ce sera un domaine supplémentaire. Moi si j'avais envie de vous quelque chose maintenant, c'est rendez-vous à Bruxelles, venez nous voir, faites passer vos idées, faites passer vos propositions. Je crois qu'il y a des parlementaires qui seront des relais extraordinaires, et qui ne demandent que ça de travailler avec vous. Et il a raison mon collègue vert, il faut faire confiance aux politiques, mais il faut toujours les surveiller.

**SERGIO CORONADO** : Très rapidement parce que tout le monde, je crois, à envie d'aller à la manifestation. Nous sommes l'Europe mais les voies de l'Europe sont assez impénétrables. C'est quand même une majorité de gouvernements sociaux -démocrates qui ont sans doute signé le plus mauvais traité européen qui soit. C'était sous présidence française, à Nice. Et il y aura aujourd'hui des gens qui vont faire campagne pour la ratification du nouveau traité constitutionnel en prenant Nice comme contre-exemple alors qu'ils ont été à la signature. Cela paraît quand même toujours un peu contradictoire d'avoir défendu quelque chose et des années après en prendre le contre-pied pour défendre un autre projet qui n'est pas le leur, puisqu'il n'a pas été négocié par un gouvernement de gauche en France. Pour vous dire que les choses sont très compliquées au niveau européen, et que les uns et les autres peuvent parfois jouer de cette dichotomie entre l'espace national et l'espace européen. Et à l'instar de ma collègue, je vous invite à vous préoccuper très directement de l'Europe et de ce que les gens y font, à cette échelle-là.

Par rapport à l'intervention disant que ce qui est bien à l'échelle européenne c'est qu'on discute vraiment des principes fondamentaux, je crois justement qu'on aura l'occasion de discuter des principes fondamentaux au moment du débat sur la constitution, sur ce qui va déterminer les uns et les autres à se prononcer en faveur de la ratification ou pas, si finalement les principes qui y figurent correspondent au modèle européen à la fois de citoyenneté, au modèle social que nous voulons voir se mettre en place sur le continent. C'est intéressant parce que l'Europe est un lieu de confrontation entre plusieurs traditions. Entre tradition plutôt continentale (à laquelle appartient la France) d'intervention étatique et un modèle anglo-saxon plutôt libéral, mais dans le bon sens du terme. Dommage que Xavier soit parti, mais je tiens à lui rappeler que les premières mesures en faveur de la lutte contre les discriminations se trouvent dans le principe de libre concurrence non faussée, à partir de l'acte unique de 86. C'est la volonté des institutions européennes de ne pas fausser la libre concurrence sur le marché du travail qui fait que le Parlement européen et les institutions européennes prennent les premières mesures de lutte contre les discriminations.

C'est ça aussi les contradictions de la construction européenne. Le bébé n'est pas à jeter avec l'eau du bain. Il faut se hisser et comprendre la manière dont cela fonctionne. Il y a une autre tradition aussi, et qui est sans doute la plus intéressante et la plus évoluée sur les thèmes qui nous concernent aujourd'hui, c'est la tradition scandinave de dialogue permanent sans intervention centrale. Je crois que ce bouillon de culture qui est l'Europe aujourd'hui, on ne le comprend pas si on se limite comme champ d'intervention à l'espace national. C'est encore une invitation à vous coordonner, à vous organiser à l'échelle européenne. C'est la bonne échelle aujourd'hui, pour comprendre la manière dont l'Europe se construit et pour y peser, pour être crédible, et pour comprendre les blocages qui sont à la fois politiques et culturels. Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'Europe aujourd'hui est libérale parce que la constitution le serait, c'est plus compliqué. Il y a des traditions extrêmement fortes, par exemple l'indépendance de la banque européenne doit beaucoup à la tradition allemande du refus, après la guerre, de ne pas voir la monnaie au service d'une politique d'expansion. Il ne faut pas tomber dans la démagogie quand on a un débat sur la construction européenne, il faut avoir la volonté de parler vrai, et se hisser à la hauteur des enjeux. C'est ce que je voulais vous dire, mais je n'ai pas de doute que vous allez le faire.

---

**CHRISTIAN DE LEUSSE** : Merci. Nous remercions en particulier l'Hôtel de Région et toutes les personnes qui ont bien voulu travailler pour que cette journée se passe le mieux possible. Merci à vous tous, et rendez-vous sur le Vieux Port pour notre manifestation.

